

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Reconst. Manège militaire Québec	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-151410/B	Amendment No. - N° modif. 012
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-151410	Date 2015-02-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-009-16291	
File No. - N° de dossier QCM-4-37219 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Thellend, François	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm009
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2889 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-151410/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE520-151410

Amd. No. - N° de la modif.

012

File No. - N° du dossier

QCM-4-37219

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm009

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION 012

Contenu de la modification 012:

- 1) Clarifications;
 - 2) Modification à l'appel d'offres;
 - 3) Addenda technique 005; et
 - 4) Questions et réponses #217 à 382.
-

1) CLARIFICATIONS

- 1.1) Une demande a été formulée au BSDQ pour modifier la date de dépôt au BSDQ au vendredi 6 mars 2015.
 - 1.2) Les formulaires de l'appendice 5 (formulaire de qualification), révisés pour refléter les changements de la modification 006, sont maintenant disponibles en format électronique pour téléchargement sur le site <https://achatsetventes.gc.ca/>
-

2) MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

- 2.1) À l'article IP04 – "DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES":

Supprimez: 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues **au moins cinq (5) jours civils** avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Insérez: 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements **DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE VENDREDI 27 FÉVRIER 2015 À 16h00**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

3) ADDENDA TECHNIQUE 005

Vous pouvez maintenant télécharger l'addenda technique 005 à partir du site <https://achatsetventes.gc.ca/> et qui touche les disciplines suivantes:

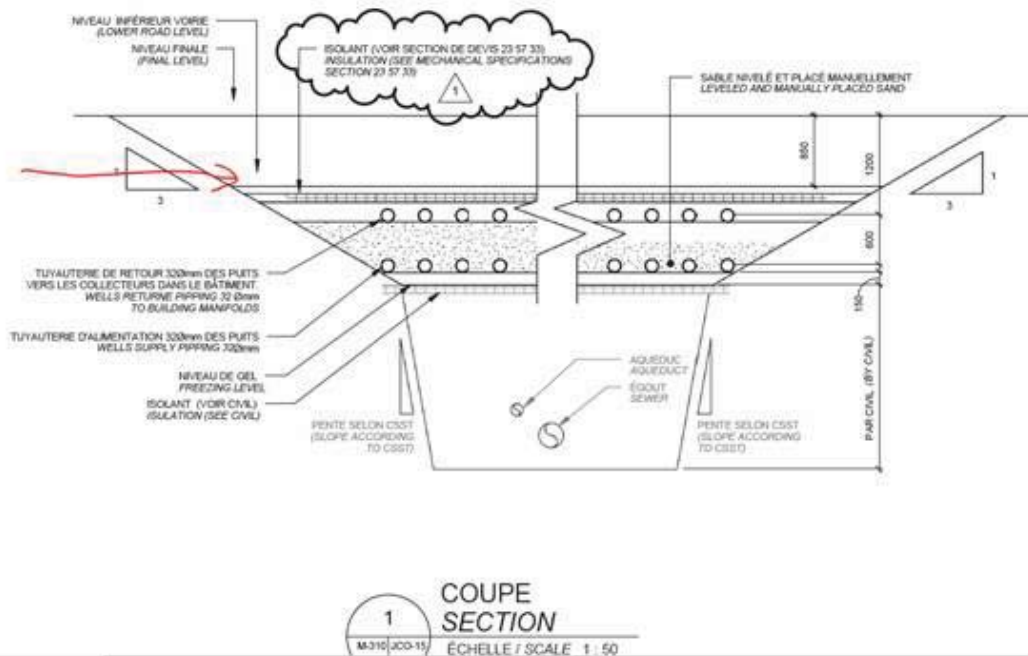
- ARCHITECTURE (A05)
- STRUCTURE / STRUCTURAL (S05)
- MECANIQUE / MECHANICAL (M05)
- ELECTRICITÉ / ELECTRICAL (E05)
- PROTECTION INCENDIE / FIRE PROTECTION (PI05)
- PLOMBERIE / PLUMBING (PB05)
- SÉCURITÉ PHYSIQUE / PHYSICAL SECURITY (PH04)

4) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 217

Question en géothermie:

- a) Est-ce que le bitume actuel qui recouvre le champ de géothermie sera enlevé par l'entrepreneur général?
- b) Est-ce que le dernier 850mm entre la feuille d'isolant et le niveau du sol reste à remplir par un autre? (Voir extrait ci-dessous)



- c) Il semble manquer une partie d'information pour l'excavation (type de sable, test de compaction nécessaire). Pouvez-vous fournir ces informations?

Réponse 217

- a) Oui.
- b) Voir addenda 4.
- c) Voir addenda 4.

Question 218

Sur le plan C-011, détail 3: sous le pavé de béton il y a une couche de pavage.
Sur le A-006, détail 14 : pour le même endroit, la coupe type n'est pas la même - il n'y a pas de pavage sous le pavé de béton.
Veuillez confirmer s'il y a ou non du pavage sous le béton.

Réponse 218

Tel que présenté sur les coupes de la page C-011, partout où des pavés de béton doivent être installés dans des zones avec circulation routière, une couche d'asphalte (EB-14) de 70 mm doit être installée sous les pavés. De plus, tel que montré sur la coupe 3 de la page C-011, des transitions avec la couche d'asphalte sous les pavés et les couches d'asphalte de roulement doivent être réalisées (0 @ 90 mm sur une distance de 2,7 mètres).

Question 219

Les ouvertures pour le passage de la tuyauterie de protection incendie sont-elles sous la responsabilité du sous-traitant en protection incendie ou à la charge de l'entrepreneur général? Veuillez confirmer.

Réponse 219

Tous les percements dans les murs de fondation patrimoniaux, ainsi que les percements ailleurs de diamètre supérieur à 6 pouces seront effectués par division structure.

Question 220

Qui est responsable de la démolition de la ventilation (plans M014, M015, M016 et M017)?

Réponse 220

Voir réponse 170.

Question 221

À la division 23, section 23 08 02 et 23 51 00, on indique que l'entrepreneur en ventilation est impliqué. Quels travaux sont sous sa responsabilité?

Réponse 221

Voir réponse 82.

Question 222

Référence plan S-112B.
Dans le projet, il y a des plaques d'ancrage de type "EE". Est-ce possible de nous donner le design pour ce type de plaque avec les ancrages?

Réponse 222

Voir addenda 4.

Question 223

Référence à la coupe 5/S-690.

Quel type de goujon devons-nous prévoir et quel est l'espacement?

Réponse 223

Voir addenda 4.

Question 224

Plan S-115c pour les vues en plan au toit, devons-nous prévoir un angle de finition à son périmètre?

Réponse 224

Voir addenda 4.

Question 225

Référence à la coupe 8/S-681.

Devons-nous prévoir du caillebotis avec cadre pour les caniveaux?

Réponse 225

La note au détail 8/S-681 spécifiant un caillebotis ne devrait pas être là. Il n'y a pas de caillebotis aux caniveaux scénographiques. Comme spécifié sur le plan de structure S-521, relativement aux caniveaux dans la salle multifonctionnelle, on doit se référer aux plans d'architecture. Toutes les spécifications relativement aux boîtiers caniveaux, aux cadres, aux plaques, aux éléments diviseurs et aux tubes aux intersections sont décrites à la feuille A-766. Consulter aussi les plans en électromécanique.

Question 226

Référence au dessin S-112B

Pour les linteaux de l'ensemble du projet, est-ce possible de :

- nous donner le type, soit R1 @ R5/S-906?

- préciser les dimensions des plaques d'appui, puisque nous n'avons que l'épaisseur?

Réponse 226

Nous considérons que toutes les informations requises sont montrées aux plans.

Question 227

Référence à la coupe 8/S-558.

Où se trouve le détail 2/S-558?

Réponse 227

Voir addenda 3.

Question 228

Référence au dessin S-211c

Devons-nous prévoir une colonne à l'axe G (-179) – 26 (-1280) dans le tableau colonne?

Réponse 228

Non.

Question 229

Allez-vous émettre des plans concernant la démolition du réservoir d'huile existant tel que décrit au devis?

Réponse 229

La localisation approximative du réservoir de 10 000 litres à disposer est montrée au plan C-008. Des puits d'exploration seront nécessaires pour localiser en chantier ce réservoir. Aucun plan supplémentaire ne sera émis pour ce réservoir.

Question 230

Qui doit fournir les appareils suivants : ventilo-convecteur, humidificateur, unité d'air monobloc? SVP préciser.

Réponse 230

Voir réponse 86.

Question 231

Questions en lien avec l'isolation thermique de la mécanique:

- a) Référence à la section de devis 23 07 13, tableau 3.4.1. Les conduits d'évacuation sont à isoler sur quelle longueur? Sur 10 PL espace chauffée &/ou mur extérieur ou au complet jusqu'au ventilateur (contradiction au tableau). SVP préciser.
- b) Pour les hottes de cuisine, dans la section 23 07 13, il n'y a rien pour l'isolation coupe-feu et rien non plus dans la section 23 38 13. Est-ce qu'il y a un isolant à appliquer? Si oui, lequel et sur quelle longueur?
- c) Référence à la section de devis 23 07 15. Est-ce que les refroidisseurs sont à isoler par cette section de devis ou si déjà pré-isolés? SVP fournir davantage d'information pour les équipements qui sont à isoler.

Réponse 231

- a) Aucune contradiction. Exemple, lire le tableau comme suit : « Isoler les conduites d'évacuation dans l'entretoit et sur une distance de 3 m (10') dans l'espace chauffé»
- b) Addenda à venir, utiliser de l'isolant de type 3M - Fire Master pour la conduite de la hotte de la cuisine Est sur toute sa longueur.
- c) Aucun isolant à prévoir.

Question 232

Électricité.

Est-ce qu'une liste exhaustive des sections de devis sous la responsabilité de la discipline Électricité a été établie? Il est clair pour nous que l'ensemble des sections de la division 26 est sous la responsabilité de l'Électricité et que ces travaux devront être inclus dans leur prix. Toutefois, il y a plusieurs autres sections de devis dans la division 23 dont le titre est suivi de la mention "(E)". Dans la division 27 – Communications, cinq (5) sections ont la mention "(E)" à la suite du titre mais la section 27 51 23 Système d'interphone est suivie de la mention "(PH)". Nous retrouvons la même situation à la division 28 – Sécurité et protection électronique.

En résumé, nous comprenons que la discipline Électricité doit inclure dans leur prix toutes les sections qui sont suivies de la mention "(E)". Est-ce qu'Électricité doit aussi inclure toutes les sections qui visent la sécurité physique et qui sont marqués de la mention "(PH)"?

Réponse 232

Toutes les sections du devis suivies de l'abréviation "E" dans la table des matières, font partie des travaux de la discipline Électricité (division 26 et certaines sections des divisions 23, 27, 28 et 33). Les sections du devis suivies de l'abréviation "PH" font partie des travaux de la discipline Sécurité physique. Ces deux disciplines sont indépendantes (soumissions séparées). À noter que les conduits vides pour les systèmes de sécurité physique doivent être fournis par la discipline électricité.

Question 233

Référence à la feuille A-506, élévation 1, (N-10). Au fronton no. 1 qui apparait au plan, on nous indique de voir le détail 5/A-474. Nous ne retrouvons pas la feuille A-474, sur laquelle le détail 5 devrait apparaître (voir extrait ci-attaché). Veuillez confirmer où se trouve ce détail 5/A-474.

Réponse 233

Voir addenda 4.

Question 234

Plusieurs questions en lien avec les plans d'architectures:

- a) A-560 détail 10 et 12, ouverture à boucher mais qu'elle est la composition du système intérieur? On les retrouve sur A-110a local S100-01 et A-111a local 100-03.
- b) A-110b, à l'axe 5.9, qu'elle est la composition de mur au-dessus des portes S100-10A et S100-10B?
- c) A-706, détail #4, l'élévation mentionne le détail #4/A-741, toutefois c'est un mur-rideau et il n'y en a pas au plan. Est-ce qu'on le traite sensiblement pareil?
- d) A-111c, local 100-42, détail de la colonne #1/A-753, toutefois au détail, il n'y a pas de cloison attachée à la colonne, est-ce fait ainsi?
- e) A-111c, plusieurs colonnes n'ont pas de détail, est-ce qu'on les traite tel que détail 4/A-723?
- f) A-112a, les locaux du mess ont quelle composition?
- g) A112a, quels sont les compositions de mur pour le local des toilettes 200-05?
- h) A-112a, quel est la composition au-dessus de la porte du local 203-11?
- i) A-528, à l'élévation #20, pièce 122 Nord et l'élévation #16 Pièce 121 Sud, on garde le colombage apparent ou on ne remet pas un revêtement? Et quelle composition? Si on se base à #1/A-702 qui nous amène au détail #5/A-750, ce serait un gypse seulement mais le colombage serait existant plutôt que métallique, est-ce exacte?
- j) Dans la série de plan A-520 à 535, pour l'item 21, Démolir et reconstruire les briques/pierres, lorsqu'il y a du gypse de décrit, est-ce qu'on refait le gypse à ces endroits?

Réponse 234

- a) Voir addenda 4.
- b) Voir addenda 4, feuille A-522a.
- c) Cette référence est erronée et à supprimer.
- d) OUI : l'annotation SIM à proximité de la référence signifie « similaire ».
- e) NON : le détail TYP (typique) indiqué est le détail 1/A-753.
- f) Addenda à venir.
- g) Voir addenda 1.
- h) Le mur au-dessus de la porte 203-11A est un mur existant, dont les finis ajoutés sont les mêmes que les murs de chaque côté de la porte.
- i) Addenda à venir.
- j) Non.

Question 235

Questions en lien avec la Section 08 et aux tableaux des portes.

- a) Porte 203-03, note 30: quincaillerie à fournir selon groupe spécifié. Toutefois, il n'y a aucun groupe de spécifié au tableau. Quel est le bon groupe ?
- b) Est-ce que le Jambage type J10 fait référence à un cadre de bois ou un cadre en acier? Il est précisé bois au tableau et réfère à un détail de profilé en acier. (voir – ouverture : 100-18A/18B/19A/19B/20D/20 E/ 21A/21B/22A/22B/100-esc3/esc7/esc8/200 esc3/200-08A/
- c) 203-02A: quel est le type de cadre? Il est inscrit "à venir" au tableau.
- d) 100-54A: type de porte non-spécifié pour l'ouverture vitrée. Quel est le type de porte?
- e) 100-72C: au tableau on indique Type P5 et cadre CN6 pour porte Pocket – cette porte est toutefois battante au plan. Quel est le bon type?
- f) 301-16: cette porte est coulissante en acier au tableau. Ne devrait-elle pas en réalité être en bois?
- g) S100-12: le placard de commande n'est pas au tableau. Devons-nous fournir cette ouverture ou elle est fournie par le fournisseur de l'ascenseur?
- h) S-100.01: il y a une porte au plan mais non au tableau. Devons-nous fournir cette ouverture?
- i) S103.04C: il y a une porte au plan mais non au tableau. Devons-nous fournir cette ouverture?
- j) 203-04B: il y a une porte au tableau mais non au plan. Devons-nous fournir cette ouverture?
- k) Moulure de transition sur cadres historiques type J7/8/9/13/14/17 et T3. Est-ce que ces moulures sont fournis par le fabricant des nouvelles portes de bois (section de devis 08 14 16) et installées par la section de devis 06 03 15?
- l) Nouveaux cadres de bois de type J1/2/3/4/5/6. Par qui sont-ils fournis? Pouvez-vous émettre un devis pour ces produits?

Réponse 235

- a) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- b) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- c) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- d) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- e) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- f) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- g) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- h) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- i) Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3 pour l'ensemble des portes à fournir.
- j) Porte à retirer du tableau - Se référer à la réémission de la page A-720 - Addenda 3.
- k) Se référer à l'addenda 4- modifications à la section 06 03 15.
- l) Se référer à l'addenda 4- modifications à la section 06 03 15.

Question 236

Est-ce que le projet a été dessiné en Revit(3D)? Si tel est le cas, nous désirons savoir s'il est possible d'obtenir le modèle.

Réponse 236

Le modèle du projet de sera pas fournis aux soumissionnaires.

Question 237

Est-ce que le formulaire combiné des prix est disponible en version MS Excel?

Réponse 237

La version électronique Excel du formulaire combiné des prix (Appendice 1) a déjà été rendu disponible pour les soumissionnaires. Il peut être téléchargé sur le site <https://achatsetventes.gc.ca/>.

Question 238

Un ventilo-convecteur #VC1-506-B00 est montré dans le local S100-22 du plan M-350. Ce ventilo-convecteur n'apparaît pas aux diagrammes M-350 ou M-351 ni au tableau des ventilo-convecteurs sur le plan M-605. Veuillez nous indiquer ses caractéristiques.

Réponse 238

Voir addenda 3.

Question 239

Un ventilo-convecteur # VC1-505-C02 est montré dans le local 200-12 du plan M-342 et aussi au diagramme M-351. Ce ventilo-convecteur n'apparaît pas au tableau des ventilo-convecteurs sur M-605.

Réponse 239

Au tableau mécanique des ventilo-convecteur, nous devrions lire VC1-505-C02 au lieu de VC1-505-C00.

Question 240

Un raccordement du serpentin SF1-108-A02 dans le local 203-04 est montré sur la feuille de plan M-322. Ce serpentin n'apparaît pas aux diagrammes sur les feuilles M-350 ou M-351 ni au tableau des serpentins sur la feuille M-604. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 240

Voir addenda 3.

Question 241

Un raccordement du serpentin SF1-107-A00 dans le local S100-30 est montré sur la feuille de plan M-320 et au diagramme sur la feuille M-351. Ce serpentin n'apparaît pas au tableau des serpentins sur la feuille M-604. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 241

Voir plan M-604.

Question 242

Question annulée à la demande du demandeur, aucune réponse n'est à fournir.

Question 243

Un raccordement du serpentin SF1-100-B00 dans la salle mécanique est montré sur la feuille de plan M-335. Ce serpentin n'apparaît pas aux diagrammes sur les feuilles M-350 ou M-351 ni au tableau des serpentins de la feuille M-604. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 243

Voir addenda 3.

Question 244

Un raccordement du serpentin SC1-110-A02 dans le local 100-01 est montré sur la feuille de plan M-321. Ce serpentin n'apparaît pas aux diagrammes sur les feuilles de plans M-350 ou M-351 ni au tableau des serpentins de la feuilles M-604. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 244

Voir addenda 3.

Question 245

Un raccordement du serpentin SC1-110-A01 est indiqué au tableau des serpentins sur la feuille de plan M-604 et au diagramme sur la feuille M-351. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan.

Réponse 245

Voir addenda 3.

Question 246

Un raccordement d'aérotherme AE-CBT-A02 dans le local 200-08 est montré sur la feuille de plan M-322 (croquis de l'addenda 1). Cet aérotherme ne figure pas aux diagrammes sur les feuilles M-350 ou M-351 ni au tableau des aérothermes sur la feuille M-605. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 246

Voir addenda 3.

Question 247

Un raccordement du serpentin SG1-100-B00 figure au diagramme sur la feuille de plan M-350 ainsi qu'au tableau des serpentins sur la feuille M-604. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 247

Voir addenda 3.

Question 248

Un raccordement du serpentin SG1-402-B00 figure au diagramme sur la feuille de plan M-350 (croquis addenda #2). Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan ni au tableau des serpentins sur la feuille M-604. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 248

Voir addenda 3.

Question 249

Un raccordement d'un ventilo-convecteur VC1-506-C00 figure au diagramme sur la feuille de plan M-351 ainsi qu'au tableau des ventilo-convecteurs sur la feuille M-605. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 249

Voir réponse 238.

Question 250

Deux ventilo-convecteurs portant le même numéro VC1-504-C01 figurent au diagramme sur la feuille de plan M-351. Nous retrouvons qu'un seul ventilo-convecteur portant ce numéro sur les vues en plan, soit dans un local ne portant pas de numéro (indication "?" au plan) sur le plan M-341 à l'axe B/22. Sur le tableau des ventilo-convecteurs de la feuille de plan M-605, il n'est fait mention que d'un seul convecteur portant ce numéro. Veuillez éclaircir la situation.

Réponse 250

Voir addenda 3.

Question 251

Un raccordement d'un ventilo-convecteur VC1-507-A00 figure au diagramme sur la feuille de plan M-351 ainsi qu'au tableau des ventilo-convecteurs sur la feuille M-605. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 251

Voir plan M-320.

Question 252

Un raccordement d'un ventilo-convecteur VC1-108-A02 figure au diagramme sur la feuille de plan M-351 ainsi qu'au tableau des ventilo-convecteurs sur la feuille M-605. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 252

Voir réponse 240.

Question 253

Un raccordement d'un ventilo-convecteur VC1-505-C00 est indiqué au tableau des ventilo-convecteurs sur la feuille de plan M-605. Ce serpentin n'apparaît pas aux vues en plan ni aux diagrammes sur M-350 ou M-351. Veuillez apporter des précisions.

Réponse 253

Voir réponse 239.

Question 254

Au tableau des pompes sur la feuille de plan M-603, la pompe P02-ERC-B00 a été ajoutée au tableau par l'addenda #2. Nous ne retrouvons pas cette pompe aux diagrammes sur M-350 ou M-351 ni sur les vues en plan. Veuillez préciser sa localisation.

Réponse 254

Voir addenda 3.

Question 255

Concernant le projet en titre, il semble que le plan M-000 (Page de présentation) est manquant depuis le début des transmissions de documents. Est-ce possible ? Svp nous fournir le lien pour avoir accès à ce plan.

Réponse 255

Voir réponse 214.

Question 256

À la section de devis 07 52 00, au point 3.7.4.2, on demande de souder la membrane sous-couche sur le support de couverture. Le panneau Fesco 1" ne permet pas de souder une membrane directement dessus. Est-ce que nous devons plutôt la collée à l'asphalte?

Réponse 256

Voir addenda 5.

Question 257

Questions en lien avec les plans d'architecture:

- a) Sur la feuille de plan A-114c, quels sont les cloisons séparant les locaux 402-11 et 402-10? Et celles des portes pour les locaux 402-08 et 402-09 et le corridor?

-
- b) Sur la feuille de plan A-113c, quelle double cloison sépare les pièces 301-18 et 301-01A? Uniquement la cloison de type 22-B?
 - c) Sur la feuille de plan A-112a, pour les locaux 203-12, 203-13, 203-15 et 203-17, la composition de mur identifiée est 19-EX. "EX" signifiant "existant", peut-on savoir quel est la dimension de ceux-ci pour prévoir l'isolant et le colombage?
 - d) Quel type de cloison doit-on mettre entre le local 201-12 et le hall de l'ascenseur 5?
 - e) Entre le local 201-20 et 201-13, il y a une cloison 24-B mais il semble y en avoir une autre aussi sur l'axe F.4. Quelle est-elle?
 - f) Au local 201-28, il manque la cloison où la porte et celle où le comptoir. Veuillez préciser la situation.
 - g) Sur la feuille de plan A-111a, quel type de cloison est nécessaire au local 100-72 derrière la toilette avec le mur extérieur?
 - h) Quel type de cloison pour la porte doit-on prévoir à l'escalier 2 au local 103-04?
 - i) A111c, au local 100-65, la séparation entre la douche et le comptoir est de quel type?
 - j) Quel type de cloison doit-on mettre au local 100-52 (autant pour boucher les ouvertures que la séparation de la pièce)?
 - k) Pour le local S100-38, quel type de cloison?

Réponse 257

- a) 402-11/402-10 : 13C-I.
402-08/402-09 : 13C-I.
- b) 301-18/301-01A : 22B-I côté 301-01A et 11C côté 301-18.
- c) Les colombages existants ont une épaisseur de 75mm x 25mm.
- d) 201-12/Ascenseur 5 : 21C-I.
- e) 201-20/201-13 : 13C-I.
- f) 201-28 Mur de la porte : 14C-I.
Mur du mobilier : 14C-I.
- g) 100-72/Mur extérieur : 11C-S.
- h) Voir addenda 5.
- i) 100-64/65 - Douche/Comptoir : 13C-S.
- j) Voir addenda 5.
- k) S100-38 : 13C-I pour les 3 murs donnant sur le corridor.

Question 258

Questions concernant les métaux ouvrés:

- a) Est-ce que le métal déployé emmaillé noir mat de la salle multifonctionnel doit être peint des 2 côtés?
- b) Support en acier pour rail à rideaux sous passerelle basse, détail 1 et 7/A-765, nous retrouvons l'item 126, qui indique "élément structural en acier (voir structure)", mais nous ne retrouvons rien au plan de structure. Qui doit fournir ces matériaux? Les métaux ouvrés ou la structure d'acier?
- c) Au devis, section 05 50 00, au point 2.1.8, nous retrouvons la mention de métal perforé. À quel endroit trouve-t-on du métal perforé dans les plans? SVP apporter des précisions.

Réponse 258

- a) Oui, pour ne pas voir le métal de l'endos non peint.
- b) Le support en acier pour le rail à rideaux est par métaux ouvrés, cet item n'est pas par structure, mais doit être validé par un ingénieur en structure de l'entrepreneur en métaux ouvrés. Voir feuille A-211 b et A-763 pour la localisation et la longueur du rail.
- c) Au plafond du hall d'entrée de l'aile ouest, se référer aux détails de la feuille A-757.

Question 259

Dans la section de devis 14 20 06, article 2.4.6.14, concernant la dimension des portes de l'ascenseur #5, les fabricants indique que la dimension total des portes devrait être de 36" (915mm), au lieu de 42" (10677mm). Peut-on y aller avec un produit de largeur standard, soit 36"?

Réponse 259

L'ascenseur no. 5 est un monte-matériaux et les dimensions des portes doivent correspondre à celles spécifiées au devis.

Question 260

Questions de ventilation:

- a) Référence feuille de plan M-604
Tableau des grilles et diffuseurs : est-ce qu'une mise-à-jour est prévue? Certaines identifications sont en double alors que d'autres sont omises.
Doublons: A09, A18, A21, A30 & R12
Omissions: A31, R-18, R19, R20& G04
- b) Référence feuille de plan M-420
Incertitude pour l'identification d'une grille d'alimentation A10 entre axe 5 & 6. Il y a 2 identifications 1x A10. Est-ce bon ou c'est plutôt 2 identifications 9x A10?
- c) Référence feuille de plan M-423
Axe H-1 : Dans le conduit de 400x300, il s'agit d'un Volet Coupe-feu ou d'un Volet motorisé?
- d) Référence feuille de plan M-424
Axe F : Boîte de fin de course non identifiée. Veuillez fournir son identification & mettre à jour le tableau des boîtes de fin de course.
- e) Référence feuille de plan M-435
Au dessus de l'unité #105, il y a une boîte de fin de course non identifiée. Quel est son identification? Et dans la légende, il y a 2 types de Volet coupe-feu: il y a les volets coupe-feu et volets coupe-feu motorisés. Cependant, il est difficile de les différencier au plan. Est-ce qu'il y a des volets coupe-feu motorisés sur ce projet?

Réponse 260

- a) Voir addenda 3.
- b) Normalement, nous devrions comprendre que c'est un élément en continu (grille) et que dix (10) plénums y sont connectés.
- c) Voir légende.
- d) Voir addenda 4.
- e) Voir addenda 3.

Question 261

Sur les feuilles de plan S412, S413 et S414, certain des linteaux sont marqués de la note V – "Valider sur place". Nous comprenons que nous n'avons aucuns travaux à prévoir sur ces linteaux pour le moment et qu'ils seront déterminés au chantier. Quel sera le mode de rémunération si la portée des travaux se précisera au chantier? Veuillez éclaircir la situation.

Réponse 261

Les soumissionnaires ne doivent planifier aucun travail sur les linteaux marqués de la note V sur ces plans. Le travail devra être validé en chantier et le mode de rémunération sera déterminé à ce moment.

Question 262

- a) Sur les feuilles de plan A-813 et A-814, les items 97, 185 et 190 sont identifiés comme des équipements fournis et installés par l'opérateur-gestionnaire. Pourtant ces items se retrouvent dans les sections 11 40 10 et 11 40 20. Doivent-ils être fournis ou non? Doivent-ils être installés ou non?
- b) Question similaire encore sur les feuilles de plan A-813 et A-814, mais pour les items 35 et 48 qui sont identifiés comme des équipements fournis et installés par le fabricant en équipement de cuisine. Ces items ne se retrouvent pas dans les sections 11 40 10 et 11 40 20. Qui doit les fournir?

Réponse 262

- a) Les items 97, 185 et 190 sont des équipements fournis et installés par l'opérateur-gestionnaire. Ils n'auraient **pas** dû apparaître dans la section 11 40 10 du devis. Ils n'ont **pas** à être fournis et installés par le fabricant en équipement de cuisine.
- b) L'item 35 a été ajouté par addenda no.1 à la section 11 40 20 du devis. L'item 48 est déjà inclus à la section 11 40 20 du devis. Ils doivent être fournis et installés par le fabricant en équipement de cuisine.

Question 263

Au devis, à la section 10 22 27, vous indiquez que des cloisons mobiles avec niche sont requis dans les locaux 201-10, 301-10 et 402-07. Sur les plans, on ne retrouve aucune cloison ni aucune niche. Veuillez clarifier.

Réponse 263

Voir addenda 5.

Question 264

Question relative à la maçonnerie:

Dans la section "Questions et réponses" de la modification 005, pour la question #30, vous répondez que les travaux "autres" que les murets et chaperons, font aussi partie des travaux du maçon. Cependant ces travaux "autres" (tout le dallage, bordures, marches d'escalier et intégration des clôtures et garde-corps), sont clairement identifiés à la section 09 63 40. La maçonnerie relève de la division 4, mais tous ces travaux autres sont identifiés à la division 9. Veuillez confirmer si les travaux identifiés à l'article 1.2.1.2 de la section 09 63 40 relève de l'entrepreneur en maçonnerie ou encore de l'entrepreneur en revêtement de finition.

Réponse 264

Clarifications à venir en addenda.

Question 265

Dans la section "Questions et réponses" de la modification 005, pour la question #31, vous répondez que les spécifications de ces 8 bancs sont indiquées au devis. Nous avons vérifié aux sections du devis concernant la maçonnerie et n'avons pas trouvé ces spécifications. Veuillez confirmer que ces travaux ne relèvent pas de la maçonnerie et en même temps, préciser quel corps de métier en a la responsabilité.

Réponse 265

Ces bancs ne relèvent pas de la spécialité "maçonnerie" mais du mobilier urbain, section de devis 32 37 00.

Question 266

Série de question en électricité:

- a) Il ne semble pas y avoir de numéro de modèle pour les luminaires de type « P1 ». Veuillez en préciser un.
- b) À la feuille de plan E-302, entre le PAI et l'annonceur de la partie Est, il est écrit de mettre un conduit de 2 pouces seulement pour cette partie, le reste du réseau n'est pas indiqué. Bien vouloir spécifier, si le réseau de conduit pour le lien entre les annonceurs et le Panneau principal doit-être réellement de 2 pouces ou si c'est seulement pour la partie indiqué au plan.
- c) Qui doit fournir et installer le caniveau de plancher qui est au plan E-211?
- d) Pour quelle raison, les conduits électriques demandés pour les artères sur les feuilles de plan E-503 et E-504 sont presque tous 1 ou 2 grosseurs plus grosses que les exigences du code électrique?
- e) À la feuille de plan E-503, entre la boîte de tirage et le panneau W-R-B3U1, il est demandé un conduit de 4 pouces avec 3#10 rwu. Un conduit de 3/4 pouce serait suffisant à l'intérieur du bâtiment. Soumissionne-t-on avec du 4" ou préférez-vous réduire à 3/4"?
- f) De même, encore à la feuille de plan E-503, entre la boîte de tirage et le panneau W-R-B3H1, il est demandé un conduit de 4 pouces avec 4#1 rwu. Un conduit de 2 pouces serait suffisant à l'intérieur du bâtiment. Soumissionne-t-on avec du 4" ou préférez-vous réduire à 2"?
- g) En addenda E-02, vous ajoutez un démarreur combiné au plan E-211. Qui fournit ce démarreur? On n'a aucune idée de la tension et du hp du système qui sera sur ce démarreur pas plus que nous connaissons où est situé ce système sur les plans. Veuillez clarifier.
- h) Le panneau W-S-L2H1 n'est pas au plan et n'a pas de « layout » dans les pages de la série E-600. Veuillez éclaircir.

Réponse 266

- a) Voir addenda à venir.
- b) Le câblage entre le PAI et les annonceurs doit être tel que montré sur le diagramme d'alarme incendie au plan E-506. Un conduit de 27 mm est convenable.
- c) Les caniveaux de plancher dans la salle multifonctionnelle sont construits par structure/architecture et ne font pas partie des travaux électriques.
- d) Fournir les conduits selon les diamètres indiqués.
- e) Le conduit de 103 mm est uniquement pour la partie du massif. Pour la partie à l'intérieur du bâtiment, voir addenda à venir.
- f) Le conduit de 103 mm est uniquement pour la partie du massif. Pour la partie à l'intérieur du bâtiment, voir addenda à venir.
- g) Voir addenda n° 3 pour les caractéristiques du moteur et la circuiterie.
- h) Ce panneau est annulé (voir addenda 2).

Question 267

Quel est la date limite pour envoyer des questions?

Réponse 267

Veuillez vous référer à l'article IP04 du document d'appel d'offres.

Question 268

Est-ce qu'il y a un tableau de porte existant nous indiquant quel type de porte (plans E-870 et E-871) il faut se référer pour chacune des portes?

Réponse 268

Voir plans d'implantation E-820 à E-862 la note entre parenthèses (TYPE-X). Se référer aussi au tableau des portes en architecture (A-720).

Question 269

À la section de devis 28 13 00, pour la quincaillerie de porte électrifiée prévue, est-ce qui faut se référer aux groupes de quincaillerie de la section 08 71 00 ou aux composantes énumérées aux plans électrique (série E-800) pour chacune des portes? Il y a des différences entre ces derniers, par exemple:

Portes énumérées sous chacun des groupes dans la liste de quincaillerie de portes mais n'apparaissant pas aux plans : 100-62D, 100-62, S100-34B, 100-30, 100-54A, 103-08B, 200-08B, S100-ESC4, 200-ESC3, S100-27A, 100-74A.

Portes mises aux plans mais n'étant pas énumérées dans la liste de quincaillerie de portes : 100-62G, 301-04, 144, 100-13, 100-39B, 100-39C, 201-08, 301-5, 201-16, 303-02, 100-23A, 100-05H.

Porte au plan E-832 axe A2 – 29.7 avec TYPE 12 qui est non existante dans le détail des portes.

Réponse 269

Voir addenda 4 et 5.

Question 270

Section 11 12 00, il est demandé au devis trois barrières à des endroits spécifiques dont seulement deux figurent et ont été prévues aux plans électrique série E-800 et E-300 (pour les conduits). Merci de valider la quantité totale et selon le cas, indiquer l'endroit exact du troisième au plan ainsi que les conduits à prévoir.

Réponse 270

Il y a trois barrières prévues au projet. Nous réviserons les informations nécessaires en addenda.

Question 271

Au devis, section 27 51 23, des postes d'interphone secondaire (PIS) munis d'une caméra vidéo sont demandés. Au plan E-800, la note no. 6 indique qu'il faut prévoir un PIS muni d'une caméra vidéo. Est-ce qu'il faut prévoir des PIS avec caméras vidéo pour chacun des postes d'interphone ou seulement le poste indiqué avec la note no. 6 le requiert (les autres postes demeurant des postes d'interphone avec audio seulement)?

Réponse 271

Tous les postes informatiques secondaires (PIS) doivent être munis d'une caméra vidéo.

Question 272

Sur la feuille de plan A-003, on indique de voir les plans 422-423 pour l'escalier du pont au Nord du manège. Sur ce plan on la nomme escalier 27 et puis sur le plan A-101 on nomme cet escalier numéro 18. Est-ce une erreur? S'il y a erreur il faudrait corriger aussi la section de devis 09 63 40 article 2.3 où on nomme les escaliers 19, 20 27 et 28.

Réponse 272

L'escalier no 18 à la feuille A-101 et A-609 sera renommé no 27 puisqu'il s'agit du même escalier. La numérotation au devis reste inchangée.

Question 273

Sur la feuille de plan A-423, au détail 13, on montre un bloc de granite. Quels sont les spécifications de ce bloc et combien y en a-t-il à prévoir?

Réponse 273

C'est le même type de granit que les marches de granit de l'escalier n° 27. Il y a deux blocs de pierre situés de part et d'autre de l'escalier n° 27. Voir les dimensions à l'addenda no.3.

Question 274

Sur la feuille de plan A-423, aux détails 7 et 15, on montre du dallage de granite avec une encoche. À cet endroit le dallage doit être plus épais et pourtant dans le devis on indique du dallage de 38 mm. SVP clarifier.

Réponse 274

Les pierres de tous les rebords des ponts piétonniers 100-80, 100-80a, 100-80b et 100-80c ont 50 mm d'épaisseur.

Question 275

Question en structure : quelle est la charge appliquée pour toutes les fermes de toit?

Réponse 275

La question n'est pas précise. Pour la charge de neige, voir addenda 2. Pour la réaction d'appuis, c'est 730 kN à l'ultime par assise de ferme.

Question 276

Sur les feuilles de plans A-435b, A-437, A-438, A-750 et A-757, il manque toujours des détails qui sont indiqués à venir. Quand ces détails seront-ils rendus disponibles?

Réponse 276

Se référer aux addendas 3 et 4.

Question 277

Questions en lien avec la plomberie/chauffage/géothermie:

- a) Les drains identifiés ASM ne semblent avoir aucune spécification au devis? Est-ce exact?
- b) Sur le plan de plomberie M102 il y a des équipements identifiés EC, est-ce des équipements de cuisine qui sont fournis par le plombier?
- c) Les avaloirs de toits doivent être fournis par qui?
- d) Les compteurs d'eau domestique sont fournis par qui?
- e) Les équipements aux sections 23 73 10, 23 82 19 et 23 84 13 sont-ils fournis par la ventilation et raccordés par la plomberie/chauffage?

- f) Qui est responsable du percement du mur de fondation pour l'accès des (40 puits) 80 tuyaux 32mm à la salle mécanique? Est-ce que l'excavation est à fournir par le plombier?
Si le plombier est responsable de l'excavation, est-ce que le bitume actuel qui recouvre le champ de géothermie sera enlevé par l'entrepreneur général?
Si non, il semble manquer une partie d'information pour l'excavation (entre autre type de sable, test de compaction nécessaire). Est-ce que ces informations sont disponibles?
- g) Qui doit remplir le dernier 850mm entre la feuille d'isolant et le niveau du sol?

Réponse 277

- a) Voir addenda 3.
b) L'abréviation EC indique des équipements de cuisine qui ne font pas partie des travaux de plomberie. Voir l'article 2.6 de la section 22 42 03 du devis.
c) Voir addenda à venir.
d) Les compteurs d'eau domestique font partie des travaux en plomberie (voir l'article 2.12 de la section 22 42 01 du devis).
e) Le raccordement de ces équipements fait partie des travaux de chauffage. Le raccordement des drains de ces équipements fait partie des travaux de plomberie.
f) Des manchons sont prévus pour le passage des 80 tuyaux de géothermie au mur de fondation (voir plans de structure S-472). L'entrepreneur des puits de géothermie doit toutefois faire l'étanchéisation de ces 80 passages une fois la tuyauterie en place. L'étanchéisation sera faite à l'aide de système de type « Link-seal ». Voir questions 314, 343 et 382 pour ce qui attrait à l'excavation de la géothermie.
g) Voir addenda 4.

Question 278

Quel type de parapet doit-on prévoir aux endroits suivants:

- A-112c (axe E.6 entre 22 et 24)?
- A-113c (axe F.4 entre 23.8 et 26)?
- A-115c (axe E.8 entre 26.8 et 30)?

Réponse 278

- A-112c (axe E.6 entre 22 et 24): PA-10
- A-113c (axe F.4 entre 23.8 et 26): Se référer à 6/A-436
- A-115c (axe E.8 entre 26.8 et 30): Sur E.8 seulement à l'extrémité droite (entre ±30 et ±31) – Se référer à 8/A-437

Question 279

Le détail 15/A-301 n'existe pas. La référence provient de 1/A-300. Veuillez éclaircir la situation.

Réponse 279

Voir réponse 208.

Question 280

De quel type et quelles dimensions sont les fenêtres de l'agrandissement de l'aile ouest ainsi que les nouvelles fenêtres sur le bâtiment existant?

Réponse 280

Les fenêtres de l'aile Ouest sont des murs-rideaux. Les types et dimensions de fenêtres du bâtiment existant sont indiqués au tableau des fenêtres sur les feuilles A-470 et A-471.

Question 281

Que doit on prévoir sur les deux fenêtres entre les axes G et H du niveau 4 élévation Est ?

Réponse 281

Les numéros des deux fenêtres entre les axes G et H au niveau 4 sont indiqués sur la feuille A-301.

Question 282

Quelle hauteur doit avoir le bâti intérieur du détail 7/A-443? Quelles sont les dimensions des pièces de bois UL? Un détail de la structure à reconstruire est requis.

Réponse 282

Addenda à venir.

Question 283

Quelle grosseur doit avoir les chevrons du détail 5/A-449? Veuillez préciser.

Réponse 283

Voir addenda 3.

Question 284

Le croquis extrait de la feuille de plan A-448 émis dans l'addenda A-02 nous montre une coupe du paratonnerre identifié par 9/A-445. Par contre, sur la page A-445 il n'y a aucun détail portant ce numéro. Nous ne connaissons donc pas son emplacement ni le nombre requis. Veuillez préciser.

Réponse 284

Il y a un seul détail de ce type et il se situe au sommet de la toiture du Corps de garde, entre les deux faîteaux.

Question 285

Vous avez émis la révision #1 de la page A-015 dans l'addenda A-02 (modification 004). Serait-il possible d'indiquer les éléments modifiés car il n'y a aucun nuage de modification? Veuillez préciser.

Réponse 285

L'ensemble de la feuille A-015 a été révisé.

Question 286

Questions reliées à la structure d'acier, devis section 05 12 23 :

- a) À la vue en plan de la salle mécanique, détail 6/S-112c, est-ce que le niveau de 98255 est bon? Il semble que ce devrait être plutôt 94055, soit le niveau du dessus de l'acier. SVP préciser.

- b) À la feuille de plan S-211c, au tableau des colonnes-aile ouest, il y a une colonne dans les tableaux du bas qui n'est pas désignée: axe G(-179)-26(-1280). Svp préciser le matériel requis, pour cette colonne.
- c) Au plan S-211c, au tableau des colonnes-aile ouest. Il y a une colonne dans les tableaux du bas qui est placé à l'axe G(-179)-26(-1280), mais au plan du niveau 2-3 et 4, je n'arrive pas à la trouver. SVP préciser son emplacement.

Réponse 286

Des précisions seront apportées en addenda

- a) Dessus d'acier, plancher de la salle mécanique montré sur 6 / S-112c : 94 055
Notes Étage sur S-112c : Élévation dessus dalle de béton : 95 730
Élévation dessus d'acier: 95 565
- b) Dessin S-211c : il n'y a pas de colonne à G(-179)-26(-1280)
- c) Dessin S-211c : Il n'y a pas de colonne à G(-179)-26(-1280)

Question 287

En référence à la section 08 et au tableau des portes :

- a) Il y a un manque de coordination majeur entre les groupes de quincailleries spécifiés au tableau et la liste de quincailleries de la section 08 71 00. Quel est le bon document? De plus, plusieurs groupes sont inappropriés pour les ouvertures spécifiées. Nécessitera des précisions.
- b) Tableau des portes - Remarque 23 - Portes au minimum STC 50. 14 ouvertures en acier ont cette note. Hors, le STC habituel pour acier est de STC 44 ou STC 47. Pour avoir un STC 50 ou plus il est seulement possible de fournir des produits de références comme ceux des compagnies comme Ambico qui sont vraiment plus dispendieux. Comme il n'y a rien au devis pour clarifier ce point est-ce possible de préciser les produits à utiliser? STC 44 ou STC 47 demeure les choix acceptables sinon des produits spécialisés seront requis et des précisions au devis seront requises.

Réponse 287

- a) Se référer à l'addenda 3
- b) Un STC 47 est acceptable pour ces portes d'acier.

Question 288

Quel est l'effort de diaphragme pour le plot de cisaillement dans l'axe 8.1?

Réponse 288

C'est plutôt à l'axe C.8 qu'il y a présence de plots. Voir addenda pour détails

Question 289

Quelle est l'essence de bois recherché pour les éléments en bois lamellé collé?

Réponse 289

Voir section 06 18 00 et addenda.

Question 290

Quel est le grade de résistance pour les panneaux de CLT?

Réponse 290

Voir addenda.

Question 291

Toiture de Type T3 : Est-ce possible de spécifier qui fera quoi dans cette composition de toiture. Le panneau de béton, l'ossature métallique et l'isolant fibre minérale ne sont pas dans la section de toiture 07 52 00. Ils seront faits par quel entrepreneur?

Réponse 291

La composition de toiture T3 est remplacée par la composition T1.2. Addenda à venir

Question 292

Protection incendie :

- L'entrée d'eau 8po à l'intérieur du bâtiment est faite par qui?
- Selon la section de devis 09 91 23 (peinture) à l'article 3.6, on mentionne de peindre les tuyaux de protection incendie en rouge. Est-ce vraiment le cas? Responsabilité du peintre ou de l'entrepreneur en protection incendie?
- Les plans de gicleurs sont faits avec diamètres et détails. Doit-on refaire les plans et détails ou doit-on exécuter les plans proposés, tel quel?
- Les percements dans le béton sont-ils faits par l'entrepreneur général?

Réponse 292

- L'entrée d'eau à partir de 1 mètre du bâtiment jusqu'à l'intérieur fait partie des travaux de protection incendie.
- La peinture de la tuyauterie de protection incendie fait partie des travaux d'architecture. Voir addenda à venir.
- Les diamètres indiqués aux plans sont requis. La soumission de plans de coordination avec les autres disciplines (plans d'érection) est requise aussi.
- Voir réponse à la question 219.

Question 293

Questions sur les feuilles de plans de structure concernant l'armature :

- Référence au plan S-582, détails A, B & C. Où doit-on appliquer ces détails?
- Référence au plan S-584. La coupe 4 nous réfère au plan S-583, mais il n'y a pas de coupe 4 sur ce plan, d'où vient cette coupe?
- Référence au plan S-585. Les coupes 1, 2 & 3 nous réfèrent au plan S-583, mais il y a aucun lien sur ce plan. Où se trouvent ces coupes?
- Référence au plan S-586. Les coupes 7 & 8 nous réfèrent au plan S-001c, or ce plan n'existe pas. Sur quel plan se trouvent ces coupes ?

Réponse 293

- La feuille S-582 a été réémise en addenda 1.
- Ces feuilles de plans ont été réémises dans l'addenda 1 (S-583) et addenda 3 (S-584).
- Les coupes 1, 2 et 3 sont bel et bien sur la S-583, et détaillées sur la S-585.
- S-110b.

Question 294

Questions portant sur la mécanique :

- a) Dans l'addenda Me-02, le plan M-603 a été réémis. Dans le tableau des socles, ressort et raccord flexible, les types de ressort ne concordent pas avec la section de devis 23 05 48. Veuillez clarifier.
- b) Aussi il n'y a aucune section de devis nous référant aux raccords flexibles mentionnés dans ce tableau. Section à venir? Omission? Veuillez clarifier.
- c) Dans l'addenda PB-02, page 1 de 23, Clarifications. Au plan M110 il n'y a pas de drainage montré sur ce plan. Sur quel(s) plan(s) devons-nous changer les drains de planchers?

Réponse 294

- a) Voir addenda 4.
- b) Voir addenda 4.
- c) La référence doit être au plan M-103 au lieu de M-110.

Question 295

Câblage structuré :

- a) Les chambres télécommunication ne sont pas au plan. Veuillez indiquer où elles se trouvent.
- b) Avez-vous une description de la terminaison et des équipements dans les salles de communication?
- c) Avez-vous un réseau de fibre?

Réponse 295

- a) Les installations de télécommunication dans les salles de télécommunication sont hors-contrat. Les conduits et boîtes vides sont requis et font partie des travaux d'électricité.
- b) Hors-contrat.
- c) Les réseaux de fibre optique ne font pas partie du contrat.

Question 296

Sur la feuille de plan A-112c, entre les axes 30-31 et B-5-E8, on retrouve une toiture de type T2. À la feuille de plan A-414, sur la coupe 1, on retrouve cette toiture du niveau 2, mais cette fois appelé T3. Si nous suivons la coupe en référence soit 2 de A-436 on voit que cette toiture devient T1. Est-ce possible de confirmer la bonne composition de toiture?

Réponse 296

Voir addenda 5.

Question 297

Référence au détail 5 de la feuille de plan A-441. Les blocages en bois formant la corniche sont-ils en pin couvert par la section 07 61 00 ?

Réponse 297

Non, voir la section 06 10 00.

Question 298

Référence au devis, section 10 22 27. Dans cette section on mentionne des cloisons mobiles dans les salles de réunion de l'aile ouest mais elles n'apparaissent pas aux dessins. Veuillez clarifier.

Réponse 298

Voir addenda 5.

Question 299

Référence au devis, section 27 51 17, article 2.5.2. À cet article on mentionne 18 palans à chaîne manuel. Doit-on prévoir des poutres de levage pour ces palans ?

Réponse 299

Non ces palans sont installés sur des points d'ancrage déjà en place.

Question 300

Doit-on prévoir des tranchées de dalle dans l'existant pour passer et/ou désaffecter des conduits sous dalle sur sol ? Si oui, indiquez à quels endroits.

Réponse 300

Voir addenda 4.

Question 301

Est-ce que la feuille de plan A-437 va être révisée? Le détail 6 A-413 manque de précision.

Réponse 301

Se référer à l'addenda 3.

Question 302

À la feuille de plan A-430, aux détails 9 & 10, qui est responsable des solins de cuivre et membrane autocollante? Section 07 52 00 ou section 07 61 00?

Réponse 302

Section 07 61 00.

Question 303

À la feuille de plan A-430, au détail 6, on peut lire la note 7-119 « *Poutre d'acier isolée recouverte d'un capotin en acier émaillé* » et la note 7-094 « *Cuivre 20 oz* ». Pouvez-vous clarifier ces notes?

Réponse 303

La note 7-119 est modifiée pour « *Poutre d'acier isolée recouverte d'un capotin en cuivre 20 oz* ».

Question 304

Concernant l'alarme incendie, tous les bâtiments militaires de Québec sont reliés à la centrale du bâtiment 523 à Valcartier. Les alarmes sont reçues sur un ordinateur Graphique Onyxwork de Notifier qui est installé à la caserne de pompier de Valcartier. Il n'y a aucune mention dans le devis indiquant que ce panneau doit-être relié. Les compagnies d'alarmes incendie doivent prévoir dans leur prix des interfaces communiquant de marque Notifier pour que leur panneau puisse être interfacé avec l'ordinateur graphique. Donc, bien vouloir clarifier ce point en addenda, à savoir si le panneau d'incendie doit communiquer avec la centrale sur la base de Valcartier et le cas échéant, préciser que les compagnies d'alarmes incendie prévoient dans leurs prix les cartes d'interfaces Notifier ainsi que les travaux d'intégration au système graphique Onyx Work de Notifier.

Réponse 304

La communication avec la centrale à Valcartier n'est pas requise.

Question 305

Référence au devis, section 05 50 00:

- a) Article 1.2.5 : Qui est responsable des travaux pour les passerelles intérieures et extérieures? Il n'y a aucun détail au plan d'architecture et ces dernières semblent être incluses en structure d'acier. Veuillez préciser.
- b) Article 1.2.8 : Sur l'élévation 2 entre les axes 6 et 9.1 sur plan A-703, on retrouve la note AC-2 décrit sur A700 mais aucun détail de conception. Veuillez apporter des précisions.
- c) Article 1.2.9 : Crochets et plateaux passe-câbles pour scénographie. À quel endroit aux plans retrouve-t-on ces articles?

Réponse 305

- a) Passerelles techniques intérieures par structure (05 12 23). Passerelles extérieures (caillebotis) par murs rideaux (08 44 13).
- b) Muret recouvert de panneaux métalliques, se référer aux feuilles A-606 et A-612.
- c) Fournis par électricité section 26 05 36. Voir les plans d'électricité dans le secteur du bloc ouest au niveau rdc.

Question 306

Référence au devis, section 05 51 29, article 2.9. À quel endroit retrouve-t-on les détails de composition des échelles ?

Réponse 306

Se référer à l'addenda 4 feuille A-611.

Question 307

Référence à la feuille de plan A-764, coupe 2. À quel endroit retrouve-t-on les détails de fixation des plaques perforées (soit l'item 130)? Doit-on fournir des moulures d'extrémités?

Réponse 307

Les plaques doivent être fixées avec des rondelles et des vis à tête apparente. Les fixer aux montants métalliques au travers de l'isolant acoustique. Peindre comme le métal perforé.

Question 308

Référence à la feuille de plan E507- diagramme d'éclairage DALI. On peut y voir un lien réseau vers le cabinet audiovisuel système Crestron. Le système de contrôle Crestron peut être configuré avec des niveaux d'accès protégés par un mot de passe (administrateur, opérateur, client). Le contrôle permet les fonctions suivantes : ajustement de la température selon une limite préétabli, contrôle des luminaires avec gradation et ON/OFF, ouverture ou fermeture des stores de fenêtre et du rideau séparateur, contrôle de l'audiovisuel avec indication graphique sous forme de plan pour haut-parleur, volume, zone, source, scénique.

- a) Pour effectuer ces diverses configurations, il est nécessaire d'ajouter un processeur Crestron CP3N relié au diagramme DALI avec le BacNET/BMS. Doit-on inclure ce processeur?
- b) Nous vous suggérons d'augmenter la taille des panneaux tactile de 7" à 10" pour faciliter l'intégration des différents contrôles sur une même page sans que ceux-ci ne deviennent trop petits à utiliser. Souhaitez-vous remplacer le modèle TSW-750 par le modèle TSW-1050?
- c) Pouvez-vous clarifier le type de contrôle des toiles motorisées de fenêtre? Section 12 21 23F, il est mentionné de fournir une interface BACnet de Somfy à RS485. Sur le diagramme DALI il est demandé de fournir un convertisseur DALI à BACnet qui s'avère être un doublon car le MCU (serveur d'éclairage) contrôle déjà les divers éléments en BACnet.
- d) Toujours pour les contrôles de stores, combien de stores ou de zones doivent être contrôlés?
- e) Veuillez indiquer le nombre de luminaires DALI avec le nombre de ballast DALI dans chaque luminaire?
- f) Confirmer le nombre de luminaires ayant du 0-10 Volt où un relais DALI à 0-10 Vdc doit être installé dans le plafond.
- g) À la note 10 du plan E-002: pourquoi est-ce nécessaire d'avoir un convertisseur DMX à DALI alors qu'un système de contrôle d'éclairage peut contrôler du DMX via le BACnet? Chaque luminaire DMX peuvent-être configuré indépendant ou en groupe selon la demande.

Réponse 308

- a) Voir addenda n° 3.
- b) Voir addenda n° 3.
- c) C'est DALI qui est requis.
- d) Voir les indications aux plans E-2012 et E-2013 dans l'addenda n° 3.
- e) Les luminaires sont indiqués aux plans. Se référer à la liste des luminaires et aux plans d'éclairage.
- f) Pour le contrôle en groupe, les convertisseurs DALI sont indiqués aux plans. Ailleurs, tous les luminaires doivent être DALI ou avec des convertisseurs DALI individuels pour chaque luminaire.
- g) Le convertisseur DALI est exigé.

Question 309

Question de géothermie. J'aimerais savoir la largeur et le type d'isolant concernant les travaux du champ géothermique? Il est mentionné sur les plans l'épaisseur de 100mm mais rien concernant la largeur et le type requis. Veuillez préciser.

Réponse 309

Voir addenda 4.

Question 310

Toiture :

- a) Au détail 2 de la page A-444, par qui sera fait la membrane et le solin de cuivre du mur ME-10? Section 07 52 00 ou section 07 61 00?
- b) Est-ce normal sur ce détail que les membranes de toiture arrêtent à la base du mur et que l'étanchéité du mur soit fait par la membrane autocollante? Le solin retourne sur les membranes à la base du mur tel que le détail agrandi?

Réponse 310

- a) Section 07 61 00.
- b) Ce détail sera modifié en addenda.

Question 311

Référence au devis, section 23 57 33 - Échangeurs de chaleur géothermique.

- a) Qui est responsable de creuser et de remblayer pour l'installation des tuyauteries des puits géothermiques jusqu'à l'intérieur du bâtiment? Habituellement c'est l'entrepreneur général, mais est-ce le cas pour ce projet?
- b) Qui est responsable des travaux requis pour l'enlèvement des boues causées par le forage des puits géothermiques. Habituellement c'est l'entrepreneur général, mais est-ce le cas pour ce projet?

Réponse 311

Voir questions 314, 343 et 382 pour ce qui attrait à l'excavation de la géothermie.

Question 312

Référence au devis, section 23 11 23 - Tuyauterie de gaz naturel pour installations, article 2.7 - tuyauterie souterraine. Qui est responsable de creuser et de remblayer pour l'installation des tuyauteries de gaz naturel enfouies à l'extérieur du bâtiment? Habituellement c'est l'entrepreneur général, mais est-ce le cas pour ce projet?

Réponse 312

Voir addenda 3.

Question 313

Référence au devis, section 02 65 00 - Enlèvement de réservoirs de stockage souterrains.

- a) En plus de savoir si le creusage et le remblayage requis pour enlever le réservoir d'huile souterrain existant est fait par l'entrepreneur général, dans l'éventualité où il y aurait une contamination du sol autour du réservoir, est-ce que la décontamination sera fait par l'entrepreneur général?
- b) La vidange et la purge du réservoir souterrain à enlever est-elle faite par l'entrepreneur général? Quel est le volume de l'huile restant dans ledit réservoir?

Réponse 313

- a) Ces travaux sont effectués par l'Entrepreneur général
- b) Ces travaux sont effectués par l'Entrepreneur général – voir réponse 43.

Question 314

Est-ce que les coûts associé aux travaux d'excavation et remblai pour le réseau horizontale de géothermie sont attribuable à l'entrepreneur de la section 23 57 33 ou le sont-ils à l'entrepreneur en civil?

Réponse 314

À l'Entrepreneur en géothermie, aucun coût attribuable à la mise en place du système de géothermie n'est inclus dans le bordereau unitaire en civil (tel que l'excavation des tranchées pour le système de géothermie, isolant pour conduit de géothermie, récupération des boues, etc.). Une coordination entre les divers sous-traitants est nécessaire de la part de l'Entrepreneur Général; il y a souvent des conduites plus profondes à installer sous ce réseau de géothermie.

Question 315

Section 23 57 33 - Échangeur de chaleur géothermique

- a) Article 2.1.3 : Que voulez-vous dire par « Les raccordements filetés entre la tuyauterie PEHD et le réseau intérieur en métal sont interdits »? Vous ne voulez pas avoir de raccords de transition PEHD à acier inoxydable, laiton ou autres matériaux? Est-ce que les terminaisons avant le collecteur d'alimentation du plombier sont sous la responsabilité de l'entrepreneur en forage?
- b) Article 2.5.5 : Vous demandez une solution à 40% de propylène glycol dans l'échangeur géothermique, acceptez-vous le produit d'équivalence de Recochem? Est-ce bien la responsabilité de l'entrepreneur en forage jusqu'au collecteur d'alimentation du plombier?
- c) Article 3.2.2 : Que voulez-vous dire par « La profondeur à atteindre est calculée en fonction du niveau final du puits avec un ajout minimal de 5 pieds pour absorber la sédimentation et les éboulis partiels »? Est-ce 145 mètres + 5 pieds?
- d) Article 3.2.7 : Devons-nous sortir les boues de forage par conteneur à l'extérieur du chantier? Est-ce que l'eau sera pompée dans les pluviaux de la ville?
- e) Article 3.4.6 : Que voulez-vous dire par « résultat des sondages »?
- f) Article 3.6.6 : Quel type d'analyse voulez-vous avoir? Pourquoi devons-nous faire une analyse à chaque forage? Qui vérifiera à ce que les recettes de coulis soient bien respectées?
- g) Article 3.6.7 : Normalement nous ne devrions pas avoir à mesurer la tuyauterie à l'aide d'un fil à plomb. Automatiquement lorsque nous ferons les essais hydrodynamiques, nous saurons si la boucle laisse passer le débit requis. Souhaitez-vous malgré tout que l'entrepreneur mesure la tuyauterie?
- h) Article 3.7.4 : Comment se définit la responsabilité du remplissage du mélange eau-antigel dans les conduits? Le plombier est responsable du remplissage du réseau intérieur alors que l'entrepreneur en forage est responsable du remplissage du réseau extérieur?
- i) Article 3.10.1 : Qu'attendez-vous de la part de l'entrepreneur en forage par « nettoyage »?

Réponse 315

- a) Addenda à venir.
- b) Addenda à venir. Recochem est un produit équivalent.
- c) Addenda à venir.
- d) Soumissionner tel que prévu au devis. Addenda à venir.
- e) Les résultats de sondage désignent le rapport de forage de chacun des puits
- f) Soumissionner tel que prévu au devis. Addenda à venir.
- g) Soumissionner tel que prévu au devis.
- h) Soumissionner selon les plans et devis.
- i) Soumissionner tel que prévu au devis.

Question 316

À qui revient l'installation de l'isolation des échangeurs horizontaux? Si la responsabilité de fournir et installer l'isolation revient à l'entrepreneur en forage, devra-t-il isoler le réseau complet tel que démontrer sur le détail type du plan M-310 ou seulement l'entrée de la tuyauterie dans le bâtiment?

Réponse 316

Voir addenda 4.

Question 317

À l'exception de la section 23 57 33, est-ce qu'il y a d'autres sections pertinentes pour l'entrepreneur en forage?

Réponse 317

Voir l'annexe H du devis.

Question 318

Au détail 4/465a - Crête faitière, les dimensions ne correspondent pas avec les plans de structure de bois. Est-ce que les détails de cuivre doivent avoir les dimensions montrées en architecture ou ont les adapte aux dimensions des éléments de structure?

Réponse 318

Voir addenda 2.

Question 319

Section 08 44 13, murs rideaux, article 2.9.3.2.4 : est-ce que les capuchons peints doivent être aussi en acier inox ou peuvent-ils rester en aluminium peints?

Réponse 319

Les capuchons sont en aluminium peints.

Question 320

Toiture en membrane élastomère : À qui la responsabilité des solins de cuivres pour les toitures en membrane élastomère? Exemple détail 4 page 432, détail 2 page 432 et détail 1 page 431b, etc. Est-ce de la responsabilité de l'entrepreneur en revêtement métallique section 07 61 00 ou de celui en toiture/membrane/imperméabilisation?

Réponse 320

Référer aux sections 07 52 00 et 07 62 00.

Question 321

À la feuille de plan A-430 :

- a) au détail 2, nous devons installer du cuivre sur un panneau de support Fesco 1" qui est lui-même posé sur un isolant. Ne faudrait-il pas un fond plus dur et résistance afin de faire un ouvrage qui va résister au temps?
- b) au détail 3, est-ce possible de préciser la note 7-055 « membrane d'étanchéité »? Quelle membrane d'étanchéité et sous la responsabilité de qui?
- c) au détail 3, est-ce possible de préciser qui est responsable du recouvrement de parapet en cuivre? Section 07 52 00 ou section 07 62 00?

Réponse 321

- a) Ce détail sera modifié en addenda.
- b) Ce détail sera modifié en addenda.
- c) Section 07 61 00.

Question 322

Référence aux réponses #38 et #58 des modifications à l'appel d'offres. Si nous comprenons bien votre réponse à la question #58, la fourniture et l'installation des appareils ou équipements des sections de devis 23 73 10, 23 82 19 et 23 84 13 est sous la responsabilité du sous-traitant en ventilation (V) alors que seulement le raccordement de ces appareils et équipements sur les réseaux caloporteurs est sous la responsabilité du sous-traitant en chauffage et refroidissement (Rc). Est-ce bien la bonne interprétation? Veuillez confirmer.

Réponse 322

Oui.

Question 323

Référence aux réponses #16 et #57 des modifications à l'appel d'offres. Si nous comprenons bien l'interprétation à faire de votre réponse à ces questions, les cheminées des chaudières sont sous la responsabilité du sous-traitant en ventilation (V) car les plans de la série M-400 sont de sa responsabilité, alors que les cheminées de la génératrice et des chauffe-eau sont de la responsabilité du sous-traitant en plomberie (Pb) car les plans de la série M-100 sont de sa responsabilité. Par le même raisonnement, nous en déduisons que les cheminées des aérothermes au gaz sont de la responsabilité du sous-traitant en ventilation (V) étant donné qu'elles sont montrées sur les plans de la série M-400 qui sont de la responsabilité de la ventilation. Est-ce exact? Veuillez confirmer.

Réponse 323

Oui.

Question 324

À la section 25 30 02 du devis, article 2.12 : il n'est pas mentionné où nous pouvons utiliser le câble FT-6 sans conduit.

- a) Veuillez préciser à quel endroit nous pouvons passer du filage sans conduit.
- b) Si l'architecture doit demeurer intacte, de quelle façon pourrons nous passer le câblage des contrôleurs locaux, sonde de pièce, valve et communication MS/TP, etc.?

Réponse 324

- a) Tous les câbles circulant en surface devront être dissimulés dans un conduit. Considérer seulement le bâtiment Ouest (nouvelle construction) comme secteur où les câbles pourront être dissimulés dans les murs et entre-plafonds.
- b) 4 situations possible:
 - Dans les murs neufs lorsque possible;
 - Certaines pièces ont des dados sur leur périmètre permettant d'intégrer la distribution d'une grande partie des services;
 - Dans les plafonds suspendus;

- Lorsqu'aucune des 3 situations précédentes n'est possible, conduits de surface.

Question 325

Vous serait-il possible d'apporter davantage d'information en lien avec la réponse #21 (questions et réponses, modification 005 de l'appel d'offres)? Ce n'est toujours pas clair.

Réponse 325

Dans les locaux finis en gypse, encastrez les panneaux de contrôle local des équipements de régulation dans le mur (aucune installation de panneaux de contrôle en surface). Le devant du panneau est muni d'un cadre servant à couvrir le joint entre le métal du panneau et le mur.

Question 326

Veillez clarifier le type de Commutateur Ethernet. Est-ce le même type que pour la sécurité?

Réponse 326

Le commutateur Ethernet pour le réseau de sécurité physique est décrit à l'article 2.4.4 de la section 27 10 05. Le commutateur Ethernet des autres réseaux est décrit à l'article 2.4.3 de la même section

Question 327

Veillez clarifier la localisation et le nombre exact de détecteurs de présence.

Réponse 327

Les détecteurs de présence sont indiqués sur les plans.

Question 328

Le revêtement de cuivre que nous retrouvons dans les compositions de mur ME-10 et ME-14 devra-t-il être fait par le couvreur de membrane de bitume ou par le couvreur de couverture de cuivre?

Réponse 328

Section 07 61 00.

Question 329

Sur la feuille de plan A-767, détails 3, 4 et suivant de même type, quel est la membrane en pointillé entre l'isolant acoustique et le métal déployé en acier émaillé?

Réponse 329

C'est le film standard du panneau de fibre de verre noir prévu sans revêtement en tissu, voir section 09 80 00 art.2.1.2.

Question 330

Quel est la composition du mur écran #4/A765? Il semble avoir un isolant de 25mm avec un recouvrement selon la coupe 14 de A-767. Veuillez clarifier.

Réponse 330

Panneau de fibre de verre noir, prévu sans revêtement en tissu, recouvert d'une moulure en acier émaillé peint.

Question 331

Sur la feuilles de plan A-101, dans le bâtiment central, il est difficile de voir où l'on doit avoir une résistance au feu si on en a besoin car il y a des lignes foncé dans certaines cloisons. Est-ce possible de clarifier?

Réponse 331

Dans le bâtiment central au rez-de-chaussée, il n'y a pas de résistance au feu au périmètre de la salle multifonctionnelle et du foyer. En prévoir au périmètre de l'ascenseur.

Question 332

Métaux ouvrés:

- a) Dans la section 05 50 00 du devis, article 1.2.5, vous incluez la fabrication et l'installation des passerelles en acier extérieurs ou intérieurs à l'entrepreneur en métaux ouvrés, mais les passerelles sont sur les plans de structure. Veuillez clarifier la responsabilité des passerelles en acier.
- b) Dans la section 05 50 00 du devis, article 1.2.16, vous indiquez la fourniture des supports et angle en acier inoxydable requis pour l'installation des lames de cuivre brise-soleil, à coordonner avec section 08 44 13. Lorsque qu'on regarde dans le devis à la section 08 44 13 article 2.6, tout ce qui ne fait pas partie de la structure d'acier est décrit à cette item, donc aucune intervention à prévoir en métaux ouvrés. Veuillez clarifier.
- c) Pour le métal déployé a la feuille de plan des détails A-765, il est indiqué que l'épaisseur est de 30mm. Selon un manufacturier, il n'y a rien de disponible à cette épaisseur. Le plus près serait du déployé 7 lbs, épaisseur de .750 avec 60% d'ouverture. Veuillez confirmer votre exigence.

Réponse 332

- a) Les passerelles intérieures de la salle multifonctionnelle et les caillebotis extérieurs de l'aile ouest sont détaillés aux plans de structure. Les plateformes dans certaines salles mécaniques sont par 05 50 00. Addenda à venir.
- b) La fourniture des items énumérés à 1.2.16 n'est pas par Métaux ouvrés. L'acier inoxydable est fourni et installé par la section 08 44 13 et dessiné par structure. Voir addenda à venir.
- c) L'épaisseur du métal est de 3mm, tel qu'au devis. Le panneau de métal déployé a une épaisseur hors tout de 30mm.

Question 333

Questions en lien avec le BSDQ:

- a) Est-ce que le BSDQ est avisé que deux lots de maçonnerie seront déposés, soit maçonnerie historique et maçonnerie contemporaine?
- b) Est-ce que ce sera sous deux numéros de projets au BSDQ? Est-ce que deux cautionnements distincts seront nécessaires pour soumissionner sur les deux lots de maçonnerie?

Réponse 333

- a) Oui, le BSDQ est informé.
- b) Les entrepreneurs doivent vérifier auprès du BSDQ.

Question 334

Ancrages verticaux (Axe H): quel est le no. de section du devis qui est responsable de ces ancrages?

Réponse 334

Voir sections 04 11 00 et 31 39 10.

Question 335

Est-ce que les détails à venir (par exemple sur les plans A-435a et A-435b) seront fournis avant la clôture de l'appel d'offres au BSDQ?

Réponse 335

Se référer à l'ensemble des addenda émis.

Question 336

Est-ce qu'une brique de remplacement a été identifiée? Si oui, veuillez en préciser le modèle.

Réponse 336

Les propriétés des nouvelles briques sont décrites à la section 04 03 31.

Question 337

Rapport de tests de mortier : Est-ce que les tests doivent être effectués par un laboratoire spécialisé?

Réponse 337

Oui, un laboratoire spécialisé est requis.

Question 338

Démolition : est-ce que le maçon est responsable de la démolition et/ou des nouvelles ouvertures dans les murs (voir notes 9 et 13 aux plans de démolition)?

Réponse 338

Étant donné qu'il s'agit d'un immeuble patrimonial, toutes les nouvelles ouvertures dans les murs de maçonnerie du projet (incluant celles identifiées aux plans de démolition, notes 9 et 13) devront être effectuées par l'entrepreneur spécialisé en maçonnerie patrimoniale et non par l'entrepreneur en démolition.

Question 339

Est-ce à l'entrepreneur général de récupérer le parement de pierre pour réutilisation (voir note muret à démolir feuille de plan A-011)?

Réponse 339

Non, ces travaux doivent être effectués par l'entrepreneur en maçonnerie.

Question 340

Comment déterminer qui de l'entrepreneur général et du maçon à la responsabilité de démolir les éléments de maçonnerie (ex. A-010 note 6 mur de fondation en pierre)?

Réponse 340

Étant donné qu'il s'agit d'un immeuble patrimonial et par précaution pour protéger ce qui n'est pas à démolir, tous les éléments de maçonnerie à démolir et à récupérer dans le projet seront sous la responsabilité et effectués par l'entrepreneur spécialisé en maçonnerie patrimoniale. Les seuls éléments en maçonnerie qui pourront être démolis par l'entrepreneur en démolition sont les fondations (partie sous le niveau du sol) des vestiges au sud et au coin sud-ouest de la salle d'exercice. Toutes les pierres de la partie résiduelle (murets hors-sol) de ces ouvrages doivent d'abord être démolies et récupérées par l'entrepreneur spécialisé en maçonnerie patrimoniale (voir feuille A-011).

Question 341

Travaux de télécommunications :

- a) Référence à la section de devis 27 10 05, article 1.3.2.1 :
 - 1) Concernant le *réseau dédié aux prises informatiques dans le bâtiment central*, est-ce nous devons vraiment soumissionner seulement les prises informatiques dans le bâtiment central et ne pas tenir compte des prises dans les ailes est et ouest?
 - 2) Devons-nous soumissionner toutes les prises informatiques ou seulement celles pour le A/V?
- b) Référence à la section de devis 27 10 05, articles 2.3 vs 2.4 : Devons-nous terminer le câblage UTP sur des réglettes de connexions ou sur des panneaux de raccordement?
- c) Référence à la section de devis 27 10 05, article 2.4.5 : À quel(s) endroit(s) devons-nous installer le(s) boîtier(s) mural (aux) de 19 pouces capacité 10U?
- d) Référence à la section de devis 27 10 05, article 3.2.4 : *Enrouler les câbles de remplacement et les laisser dans le vide de plafond de la zone*. À quel endroit est-il spécifié de laisser des câbles de remplacement et de câbler en zone?
- e) En général, nous ne trouvons aucune spécification précise concernant les besoins dans les salles de télécommunications (armoire, gestion de câbles verticale, barre d'alimentation, etc.)... Est-ce que les équipements dans les salles de télécom doivent être inclus dans notre soumission?
- f) Ref. plan E-507 :
 - 1) Dans le diagramme audiovisuel et informatique, les prises informatiques A/V reliées à gauche de la console AV-002 sont demandées en câble de cat6 contrairement à tous les autres qui sont en cat5e. Quelle catégorie de câble est requise pour les prises A/V?
 - 2) Dans le diagramme audiovisuel et informatique, Les ports des panneaux de raccordement doivent être de type RJUS... Quel est ce type de ports? Est-ce une faute de frappe et nous devrions lire RJ45?

Réponse 341

- a) Le réseau dédié aux prises informatiques dans le bâtiment central est celui qui est relatif aux systèmes audiovisuels (prises avec indication A/V).

- b) Les prises informatiques avec l'indication A/V font partie des travaux requis. Pour les autres prises informatiques, il faut prévoir des conduits et des boîtes vides.
- c) Des panneaux de raccordement (voir addenda à venir).
- d) Ce n'est pas requis (voir addenda à venir).
- e) Non, les équipements dans les salles de télécommunication ne font pas partie des travaux.
- f-1) Pour les prises A/V, la catégorie 5e est requise. Voir addenda à venir.
- f-2) C'est RJ45 (faute de frappe). Voir addenda à venir.

Question 342

Référence à la section de devis 22 30 05, articles 2.1.7.2, 2.1.7.3 et 2.2.7. Il est demandé à ces articles de devis (ainsi que montré aux plans), un réservoir d'expansion (tag # REX-ECD) sur le réseau d'eau chaude domestique. Aucune spécification de modèle ou de grosseur n'est indiquée. Veuillez nous fournir les spécifications de ce réservoir d'expansion.

Réponse 342

Voir addenda à venir.

Question 343

Travaux de géothermie :

- a) l'excavation et le remblayage sont effectués par quelle division? Rien d'identifié dans la section 23 57 33 et rien d'indiqué non plus dans la section 31 23 33.01. Veuillez préciser.
- b) qui doit disposer de l'asphalte concernant les travaux de géothermie et qui refait l'asphalte après les travaux. Veuillez préciser.
- c) est-ce que l'Info-Excavation a été faite aux endroits des puits de géothermie? Veuillez préciser.

Réponse 343

- a) Responsabilité de l'entrepreneur en géothermie, s'il veut donner ce travail en contrat au sous-traitant responsable des excavations pour faciliter les travaux, libre à lui mais il doit inclure les travaux à son mandat. Le même principe s'applique pour les conduits d'électricité ou la pose de la conduite de gaz.
- b) L'Entrepreneur Général via sous-traitant en excavation.
- c) Tout Entrepreneur qui effectue des travaux d'excavation est responsable de faire sa propre demande auprès d'INFO-EXCAVATION avant de débiter des travaux d'excavation.

Question 344

Devis section 27 10 05, selon la table des matières cela est au frais de l'électricien. Par contre, dans cette section à l'article 1.2.2.3, on fait référence au réseau pour le système de sécurité. Ce système est fourni et installé par d'autre entrepreneurs, incluant le câblage tel qu'indiqué dans le devis aux sections 28 13 00 et 28 23 00 art 2.10.3. La division 26 est responsable que des conduits vide. Veuillez clarifier la situation.

Réponse 344

Le réseau IP pour systèmes de sécurité requis à la section 27 10 05 concerne le câblage dorsal entre les salles d'équipements de sécurité et les panneaux de raccordement. Le câblage entre les panneaux de raccordement et les composants est inclus dans la portée des travaux de sécurité physique, et les conduits vides dans celle d'électricité. Voir addenda à venir.

Question 345

À la feuille de plan A-510, élévation N14, une note indique "Ouverture dans le parement recouvert d'un contreplaqué. Fournir et installer nouvelles pierres à bossage Type 1". Est-il possible de connaître la surface de pierre à changer?

Réponse 345

1.5 mètres carré.

Question 346

Questions en lien avec les plans de structure concernant l'armature:

- a) La coupe 2/S-587 sur le plan S-110b aux axes E, H et 5.9 ne correspond pas au détail de la coupe 2 sur le plan S-587. Veuillez clarifier.
- b) Est-ce que la dalle structurale de la partie central plan S-110b est ancrée au mur existant, si oui quel détail doit-on appliquer?
- c) Sur le plan S-110b au axe 6-A.9, il y a un empattement de type M, il n'y a pas d'empattement M dans le tableau d'empattements. Veuillez clarifier.
- d) Sur le plan S-461 à l'axe B.7-5.9, la coupe 2/S-472 ne correspond pas au détail de la coupe 2 sur plan S-472. Veuillez clarifier.
- e) Sur le plan S-482 aux détails 1 & 2, il manque de l'information pour l'armature "voir ____". Veuillez préciser.
- f) Qui a la responsabilité des ancrages au roc? Y a-t-il une section de devis propre aux ancrages au roc?
- g) Y a-t-il un détail pour les ancrages au roc des coupes 1, 2 & 3 sur le plan S-585?
- h) Pour le détail type de Fermeture d'ouverture dans l'existant sur le plan S-903, où doit-on appliquer ce détail ?
- i) Pour le détail type de Jonction de mur de béton, où doit-on appliquer ce détail ?

Réponse 346

- a) Voir plans.
- b) Non.
- c) Addenda à venir.
- d) Tout est là.
- e) Voir la série de plan S-820 en addenda.
- f) Voir addenda 3.
- g) Non.
- h) C'est un détail type, possiblement à utiliser à quelques occasion dans l'existant
- i) C'est un détail type, possiblement à utiliser à quelques occasion dans l'existant

Question 347

Les croquis 3 et 4 de la feuille de plan A-454, émis dans l'addenda A-02 remplacent-ils respectivement les détails 3 et 4 de la page A-454?

Réponse 347

Oui.

Question 348

Dans le tableau de fenêtres émis dans l'addenda A02, vous identifiez par la condition B (Fenêtres existantes à démolir, construire nouvelle fenêtre) les fenêtres suivantes:

- N-4-4
- S-2-1 @ S-2-14
- S-3-1
- S-4-1 @ S-4-3
- O-3-1 et O-3-2
- O-4-1

Cependant, chacune d'entre elles semble déjà avoir été démolie. Donc, est-ce correct de croire que nous devons seulement en installer de nouvelles? Veuillez confirmer et changer la condition au besoin.

Réponse 348

Plusieurs de ces fenêtres sont déjà démolies, mais pour certaines d'entre elles, il reste des éléments à démolir. Elles sont donc identifiées condition B.

Question 349

Questions concernant l'armature:

- a) Base de béton sur plan S-110c, axe 26 de C.6 à B.5; le détail de la base (2/S-681) ne montre pas d'armature. Il est indiqué «base de béton» seulement. Est-ce exact?
- b) Murs de contreventement dans l'Aile Ouest (S-110c), il n'y a pas de détail en coupe avec armature. Doit-on se fier à la coupe 4/S-582 pour l'armature pour tous les murs de contreventement?
- c) Il y a une section de mur sans coupe sur le plan S-110c, axe 22, entre F.4 et F.6. Faut-il y prévoir de l'armature?
- d) Pour l'armature en fibre de verre dans les tourelles frontales (plan S-111b), serait-il possible d'avoir plus de détails concernant les éléments d'attache? Et est-ce que de l'armature verticale est à prévoir? Cette armature est-elle disposée du rez-de-chaussée au 3^e niveau?

Réponse 349

- a) Pour la BASE DE BETON montrée à la coupe 2 / S-681 : Prévoir 15M à 400 horizontal et vertical au périmètre de la base, avec fiches 15M à 400.
- b) Aile ouest : armature de mur aux contreventements intérieurs : similaire à 12 / S-680.
- c) Voir addenda 1.
- d) Voir addenda 1.

Question 350

Le détail 4/465a ne correspond pas avec le détail 3 et 4 /454. Lequel est le bon?

Réponse 350

Voir à l'addenda 2, la feuille révisée A-465a et les croquis A-454-1, A-454-2, A-454 -3 et A-454- 4. Les croquis A-454 -3 et A-454 -4 de cet addenda remplacent les détails 3 et 4 de la feuille A-454.

Question 351

Questions en liens avec le bois:

- a) Les détails au niveau des blocages de bois (par exemple sur le détail 4/A454, chapeau de 500*126) sont identifiés comme 2 pièces brutes avec les dimensions demandées. En continue ou pas?
- b) Voulez-vous du bois brut ou un assemblage de pièces? Selon les dimensions de bois standard avec ou sans contreplaqué? Ou toujours en respectant les dimensions finis demandé par l'architecte?
- c) Est-ce que les dimensions finies demandées par l'architecte peuvent être modifiées en fonction des dimensions finies du bois standard vendus sur le marché?
- d) Les fermes de toit pour les toitures et éléments au-dessus (lucarnes, etc.) ne correspondent pas avec les exigences en structure. Veuillez coordonner l'ensemble des documents pour que ce soit cohérent.
- e) Vous demandez du bois d'ingénierie. Il existe plusieurs sortes de bois d'ingénierie de fabrication, dimensions et finis différentes. Lequel voulez-vous?

Réponse 351

- a) Voir réponses b), c), d), e).
- b) Bois brut.
- c) Respecter les dimensions aux plans.
- d) Les structures de charpenterie structurale illustrées par architecture sont à titre indicatif. Se référer aux plans de structure pour les dimensions des pièces de bois en charpenterie de structure.
- e) Voir section 06 10 01 pour les types de bois d'ingénierie à utiliser.

Question 352

Questions en lien avec l'étalement et le contreventement:

- a) Pouvez-vous indiquer les charges (vives, mortes, sismiques, vents, etc.) que peuvent prendre:
 - tous les planchers de bois existants
 - tous les murs de maçonnerie existants

De même, pouvez-vous nous indiquer comment vous avez prévus la conception des travaux en fonction des équipements à utiliser (ou à ne pas utiliser) dans l'exécution des travaux?

Ces informations sont requises pour savoir si nous devons étayer les planchers et les murs et de quelle façon nous procéderons.

- b) Dans la partie centrale: comment avez-vous prévue le contreventement des murs de maçonnerie, pendant les travaux de maçonnerie, pendant les travaux de structure de bois, et après que la structure de bois soit érigée?
- c) Veuillez valider tous les contreventements dans les fermes de toit standard et dans les fermes de toit en bois d'ingénierie pour nous indiquer la sorte de bois et les dimensions.

Réponse 352

- a) Sur tous les planchers, la charge de services prévue est de 4,8 kPa. Pour les travaux d'étalement temporaire, nous recommandons d'utiliser qu'une partie de cette charge de services et la totalité de la charge morte, avec nécessairement les facteurs de pondération requis. Les charges mortes, lorsque requis pour la conception des ouvrages de support temporaire, doivent être évaluées au cas par cas en fonction des coupes de mur fournies aux plans de structure et d'architecture. Pour la conception des ouvrages temporaires, nous laissons libre choix à l'entrepreneur, à condition bien sûr qu'il respecte les exigences inscrites à la section de devis 02 41 16 et aux notes générales.
- b) Le contreventement des murs de maçonnerie pendant les travaux de maçonnerie sont à prévoir selon la cédula d'intervention prévue aux plans d'architecture. L'entrepreneur devra assurer la stabilité des murs, soit via des supports temporaires, soit via un séquençage précis des travaux. Pour l'érection de la charpente de bois, aucun contreventement temporaire ne sera requis si les travaux de réfection des murs de maçonnerie sont terminés.
- c) Les contreventements temporaires requis à l'érection de la charpente de bois principale fait partie des méthodes de construction et est de la responsabilité de l'entrepreneur. Le contreventement

permanent de cette structure est déjà prévu aux plans. Pour les fermes de bois à ossature légère, une précision a été ajoutée à l'addenda 4.

Question 353

Question pour les travaux de télécom :

Si les installations dans les salles de télécommunications font partie de l' appel d'offre, devons-nous prévoir du câblage d'ossature pour alimenter ces salles (liens de la salle principale vers les salles secondaires)? Si oui, quels sont les besoins (cuivre, fibres optiques, quantité, etc.). Veuillez préciser.

Réponse 353

Les installations dans les salles de télécommunication sont hors-contrat. Par contre, les conduits et les boîtes vides font partie des travaux d'électricité

Question 354

Question pour l'isolation:

- a) Pour les travaux d'isolation mécanique, il n'y a pas d'isolant de spécifié pour les équipements. Devons-nous les isoler ou non?
- b) Ils n'y a pas non plus d'isolation de spécifiée pour tous les types de tuyauterie comme la géothermie, les conduits double températures, l'eau de la tour, etc. Devons-nous les isoler ou non?

Réponse 354

- a) Aucun isolant pour les équipements n'est prévu
- b) Addenda à venir.

Question 355

Dans la salle de mécanique principal au sous-sol du secteur central, il manque plusieurs diamètres pour les conduites de plusieurs réseaux et ils ne sont pas non plus sur le diagramme des réseaux. Veuillez fournir ces informations.

Réponse 355

Voir addenda 3.

Question 356

Référence à la section de devis 23 07 15:

- a) Est-ce que le silencieux de la génératrice est isolé? De quelle façon? C'est la responsabilité de qui?
- b) Est-ce que les pompes chaudes, échangeurs et réservoirs sont à isoler?
- c) Les refroidisseurs sont-ils à isoler? Par qui? Avec quel type d'isolant?

Réponse 356

- a) Le silencieux de la génératrice est pré-isolé. Voir l'article 2.9 de la section 26 32 13.01.
- b) Voir addenda à venir.
- c) Voir addenda à venir.

Question 357

Référence à la section 23 07 13

- a) Les conduits d'évacuation sont à isoler sur 10 pieds linéaire ou au complet? Contradiction possible au devis (tableau 3.4.1).
- b) Les hottes de cuisines sont-elles à isoler avec un isolant régulier sur 10pl ou un autre type d'isolant non mentionné au devis (par exemple firemaster)?
- c) Les plénums-diffuseurs d'alimentation sont-ils isolés acoustiquement ou thermiquement? Si oui, par quel entrepreneur?

Réponse 357

- a) Tel que mentionné à l'article 3.4.1 sur une distance de 10pi d'une sortie vers l'extérieure ou selon les autres critères décrits.
- b) Addenda à venir.
- c) Voir article 3.4.1 de la section 23 07 13.

Question 358

Pouvez-vous fournir l'information en lien avec les variateurs de fréquence? Il y a près de 60 variateurs de fréquence et de démarreurs sur les plans et nous n'avons aucune idée de ce que la division 23 fournit et ce que la division 26 doit fournir. Bien vouloir fournir un tableau des démarreurs.

Réponse 358

Les démarreurs fournis par division électricité sont indiqués sur les plans électriques et sur le schéma unifilaire. Les variateurs de vitesse sont fournis par mécanique (se référer à la légende au plan E-001 pour l'abréviation FIM).

Question 359

Est-ce possible d'avoir l'élévation du cadre de mur-rideau identifié MR-9 sur la vue en plan à la feuille de plan A-110A.

Réponse 359

Voir 3/A-429

Question 360

Ascenseurs:

Il semble y avoir des différences entre le devis et les dessins. Veuillez indiquer lequel suivre pour les points suivants :

A. Ascenseur #2, twin direct :

- 1) Quelle est la hauteur de la cabine? Les portes sont 78" de hauteur. Je crois que le surplomb existant sera suffisant.
- 2) Devis indique 8'-0" de trajet (difficile de juger du trajet à partir des dessins). Confirmer le trajet.

B. Ascenseur #4, twin direct :

- 1) Devis indique fosse=5'-0" et surplomb max=16'-2 1/4" (dessin A-616 indique fosse=6'-6" et surplomb=14'-10 1/4"). Les deux fonctionnent, mais lequel suivre?
- 2) Devis indique portes 42"x84" CO (dessin indique 48" CO)?

C. Ascenseur #6, MRL :

1) Devis indique puits de 9'-6" x 7'-0" (dessin A-616 indique 9'-5" x 8'-0"). Le dessin semble plus logique. Avec des entrées avants et arrières, il faudrait environ 27.5" de différence entre la profondeur de puits et celle d'intérieur de cabine, ce qui veut dire que la profondeur de 6'-0" pour la cabine est probablement trop élevée.

D. Pour les ascenseurs #1, 2 et 3, est-ce que l'on peut supposer que la hauteur de cabine est standard à 8'-0" de hauteur ?

Réponse 360

A. 1) Hauteur de la cabine : 2440 mm, hauteur des portes 2134 mm.
2) Voir dessin 9/A-615 : trajet 2435 mm.

B. 1) Voir section de devis 14-20-06F- Ascenseurs ADD (date : 2015-02-13) : dimensions modifiées en addenda.
2) Portes : 1219 mm L. x 2134 mm H.

C. 1) Se référer au dessin 7/A-616 pour les dimensions libres de la gaine : 2870 mm x 2408 mm; le devis sera ajusté en conséquence.

D. Oui.

Question 361

Validation de la réponse à la question 58 de la modification 005 :

La fourniture des équipements des sections 23 73 10, 23 82 19 et 23 84 13 sont sous la responsabilité de (V) Ventilation et le raccordement sous la responsabilité de (RC) Réseaux caloporteurs? Veuillez confirmer.

Réponse 361

Voir question 322 identique : OUI.

Question 362

Référence au tableau de la feuille de plan M605 (rev. 15/02/09) Aérothermes à eau chaude et section devis 23 82 39. Dans le devis il n'y a qu'une description d'aérothermes au gaz. On ne mentionne pas d'aérothermes à l'eau chaude. Veuillez valider et corriger.

Réponse 362

Voir addenda 4.

Question 363

Pour les murs des coupes 2, 4 et 5 sur la feuille de plan S-586, est-ce que ces murs sont ancrés avec le mur existant plan S-110b? Si oui, quelles sortes d'ancrages? Veuillez détailler.

Réponse 363

Non. Ces murs sont continus à travers les ouvertures.

Question 364

Pour les 3 détails type des bases pour équipement, base d'inertie, base flottante et base d'équipement sur le plan S-901, serait-il possible d'avoir un tableau pour les quantités et dimension des bases, car sur les plans mécanique et architecture on ne voit pas très bien les bases, très difficile à identifier.

Réponse 364

Voir réponse 75.

Question 365

Dans votre devis à la section 10 26 00, article 2.2, il est indiqué que le PETG doit mesurer 32 mm d'épaisseur (je ne crois pas que cette dimension existe sur le marché). Plus loin, .1 le PETG doit mesurer 1.98 mm (ça doit être la bonne dimension). Pouvez-vous clarifier?

Réponse 365

À l'article 2.1.2 de la section 10 26 00, on aurait dû lire 32mm de profondeur et non d'épaisseur. L'épaisseur est effectivement 1.98mm.

Question 366

Qui fournit la quincaillerie des portes en aluminium ?

Réponse 366

Section 08 71 00, tel qu'indiqué au devis.

Question 367

Est-ce possible d'avoir plus de détail des brise-soleil? Par exemple : fixation à la base et au milieu, caillebotis, etc. Les documents offre uniquement le détail de tête.

Réponse 367

Vous référer aux dessins de structure (S-698).

Question 368

Question en lien avec la question/réponse #103. Le tableau sur plan M603 a été refait en addenda M02. Par contre nous n'avons toujours pas les références des items suivants : J-4, RS-3, P-1, B-2, RS-4. Veuillez fournir l'information.

Réponse 368

Voir addenda 4.

Question 369

Nous voulons aller revoir le site intérieur et extérieur avec notre surintendant. Juste une tournée des lieux sans poser de questions sur place. L'objectif est de familiariser notre équipe d'exécution pour valider nos frais généraux et notre cédule. Est-ce possible? Comment procéder?

Réponse 369

Aucune visite à l'intérieur du bâtiment n'est permise. Par contre, les entrepreneurs ont accès à l'extérieur du bâtiment en restant à l'extérieur de la clôture de sécurité périphérique.

Question 370

Référence au détail 8-426 - qui fournit les 2 blocs entre la charnière continue?

Réponse 370

08 44 13, Voir addenda 4.

Question 371

Référence au détail 9-426: qui fournit la plaque en forme de " H" énuméré 5-018?

Réponse 371

08 44 13, Voir addenda 4.

Question 372

Référence section de devis 23 21 14, page 6 de 8.

Vous indiquez un réservoir de 4700 litres selon 1500 dia x 2500 de hauteur. Si on respecte le volume, le réservoir aura 1524 mm de dia x 2845 mm de hauteur Si on respecte les dimensions, le volume sera de 4100 litres. Doit-on respecter le volume ou les dimensions?

Réponse 372

Voir addenda 4.

Question 373

Section de devis 33 56 13, page 4 de 6.

Vous demandé un réservoir ULC selon la norme S-601. Étant donné que le réservoir est à l'intérieur, la norme applicable selon le B-139 serait ULC S-602.

Si vous utilisez la norme S-601, on devra installer un événement d'urgence à l'extérieur, relié par un tuyau de 4 pouces. Veuillez préciser si on doit soumissionner selon la norme S-601 ou S-602.

Réponse 373

Un réservoir conforme à la norme ULC S-602 est requis. Voir addenda à venir.

Question 374

Question d'aménagement:

- a) Sur le plan A-423, détail 15: combien de goujons par morceaux de granite faut-il prévoir?
- b) Sur le plan A-410, item 9-010: on indique marche de granite sur mur de refend, est-ce possible de préciser que cette portion de travail est en maçonnerie et non avec le dallage de pierre des aménagements extérieur? Le terme "marche" porte aussi à confusion.
- c) Sur le plan A-009.1, détail 5, le granite qui se trouve en position verticale sous la bordure de type E : est-ce que cette pièce sera fournie et installée par la maçonnerie?
- d) Sur le plan A-009.3, détails 7, 8 (par exemple): le granite en position verticale sera fourni et installé par qui?
- e) Sur le plan A-411a, dans la légende, on indique granite tel que Polycor. Est-ce qu'on doit absolument prendre ce fournisseur?
- f) Sur le plan A-410, item 9-021 bloc de granite chasse-roue: sur quel plan on retrouve cet item?

Réponse 374

- a) Deux (2) goujons par morceau sur le rebord des ponts piétonniers.
- b) Les marches en granit de l'escalier sont dans la section 09 63 40.
- c) Et d) : Tous les éléments de pierre (parement et dallage de pierre) qui nécessitent du mortier, du scellant et si spécifié, des ancrages relèvent de la spécialité « maçonnerie ».
- e) Non, se référer au devis pour les types de granit.
- f) Voir note 7, feuille A-506.

Question 375

Questions portant sur les UPS:

- a) Concernant la garantie: devons-nous inclure une garantie pièces ET main-d'œuvre pour le ASC ainsi que la batterie d'accumulateurs pour une période de 5 ans?
- b) vous demandez un ASC de 3x10kW N+1 (+10kW redondant) et l'unité doit avoir une capacité ultime de 40kW N+1. Dans le cas de certains modèle d'APM, les modules sont de 15kW donc 30kw N+1 (2 modules de 15 kW + 15 kW redondant) mais pour répondre au 40kW N+1 dans notre cas ce sera 45kW +1 module redondant. Est-ce que vous avez prévu les provisions électriques nécessaires pour brancher un tel appareil?
- c) Quelle est la capacité d'interruption requise? 25, 40, 65 kAIC?
- d) Vous indiquez que le représentant ministériel assistera aux essais en usine. Est-ce qu'effectivement le représentant assistera aux essais et est-ce que nous devons couvrir ses frais? Il y a les frais pour la sécurité spéciale à l'usine ainsi que les frais de déplacement et de subsistance. Est-ce qu'un rapport des essais standard du manufacturier ne suffirait pas?
- e) Dans le devis du ASC et de la batterie vous parlez de vérification de la densité relative de l'électrolyte de la batterie. Difficile de vérifier cette densité dans une batterie VRLA. D'ailleurs, il y a plusieurs points du devis de la batterie qui sont applicables pour une batterie mouillée et non une batterie scellée VRLA installée dans des cabinets. Une validation du devis est requise.

Réponse 375

- a) Les termes de la garantie sur les produits doivent être conformes aux exigences stipulées dans les conditions générales. L'article 1.7 de la section 26 33 53 concerne la prolongation de la durée de la garantie de base.
- b) Oui.
- c) L'ASSC est alimentée par un transformateur de 75 kVA.
- d) L'assistance aux essais reste à la discrétion du Représentant ministériel. Les frais de déplacement et de subsistance sont à la charge de ce dernier. Les frais pour la sécurité spéciale ou autre frais relatifs à l'usine doivent être assumés par la division électricité. Lorsque le Représentant ministériel désire assister aux essais, l'entrepreneur doit prendre les arrangements avec l'usine pour permettre l'accès au Représentant ministériel ou son délégué.
- e) La vérification de la densité relative de l'électrolyte n'est pas requise. Les accessoires relatifs aux batteries mouillées ne sont pas requis.

Question 376

Question de mécanique:

- a) Dans la table des matières (section 00 01 10) il y a la section des hottes de cuisine qui porte le numéro 23 38 13 mais cette section porte le numéro 23 83 13 au devis de HVAC. Veuillez corriger la référence erronée.
- b) Dans cette section 23 83 13 il devrait y avoir dans les exigences connexes la section 11 40 10. En effet, à l'item #46 article .5 il y a une note qui pourrait ne pas être négligeable pour le sous-traitant en

ventilation en fonction des équipements fournis par l'entrepreneur de la section 11 40 10. Veuillez valider.

Réponse 376

- a) Addenda à venir. Nous devrions lire dans l'entête 23 38 13 et non 23 83 13.
- b) Addenda à venir

Question 377

Réf : portes, cadres et quincaillerie, feuille de plan A-720, certaines ouvertures manquent d'information :

- a) #100-05A, S100-27, aucune information pour cette ouverture.
- b) #100-15J et 100-15K, 100-48, 100-52B, 100-52C, 100-52D, 100-52E, 100-70, 400-10, S100-02, S100-15A, S100-18c-A, S100-18c-B, S100-27, S100-45, manque groupe de quincaillerie correspondant.
- c) #100-52, 100-54A, S100-30B, S100-31A, S100-31B, manque type de porte.

Réponse 377

- a), b), c) Se référer à l'addenda 3.

Question 378

Civil:

- a) À quel item du bordereau seront payable les trottoir-dalle du secteur de l'abri-vélo?
- b) Pourriez-vous identifier des sources d'emprunt concernant les revêtements granulaires?
- c) Quelle est le type de Mira-Drain à installer sur tout le pourtour des fondations?
- d) La section type de tranchée pour la géothermie montre un isolant sous les conduites qui réfère à la section civile. Est-ce que cet isolant est requis?
- e) Est-ce que la pente de 3H :1V doit être respecté là où le puits ou seulement dans la tranchée principale?
- f) Pour les tranchées de géothermie situé dans le roc, est-ce que les pentes de 3H :1V sont requises?
- g) Doit-on prévoir l'ajout des cheminés de nettoyage pour le drain à l'extérieur du mur de fondation du bâtiment? Si oui, quel est le détail et le nombre à respecter?
- h) Suite au dégagement des deux faces des murs de fondations du bâtiment existant, est-ce qu'il y aura une intervention par le maçon pour renforcer ou pour apporter des modifications aux fondations?
- i) Est-ce que le mur de fondation extérieur sera nettoyé et par qui avant la mise en place du produit cimentaire, isolant, etc.)?

Réponse 378

- a) Voir réponse 106.
- b) Vous référer à des entrepreneurs en excavation de la région.
- c) Voir documents d'architecture.
- d) Voir addenda 4 .
- e) Voir section 31 23 33.01
- f) Voir section 31 23 33.01
- g) Voir réponse 137.
- h) Voir documents d'architecture
- i) Voir documents d'architecture

Question 379

Questions en lien avec la section 08 44 13 – murs rideaux.

- a) À l'article 2.9.3.2.4, est-ce que les capuchons peints doivent être aussi en acier inox ou peuvent-ils rester en aluminium peints ?
- b) Panneaux aluminium, article 2.1.1.5 - serait-il possible de mieux localiser les panneaux qui sont dits « à proximités des entrées du pont »?

Réponse 379

- a) En aluminium émaille cuite, haute performance.
- b) Aux plafonds des arches sur les axes G et H, entre les axes 4 et +/- 4.7. Aux plafonds des vestibules extérieurs sur l'axe 5.1 entre p1 et p2 et sur l'axe 5.1 entre p8 et p9. Voir les détails feuille A-426; détail 1 feuille A-427 et détail 2, feuille A-428 de l'addenda 4.

Question 380

Est-ce qu'il y a des restrictions pour le forage des pieux au roc (vibrations, percussion, etc...)?

Réponse 380

Oui, des précautions doivent être prises, spécialement pour les forages près des murs de maçonnerie existants. Par contre les profondeurs à atteindre n'étant pas très grandes et le roc de surface étant friable, nous ne pensons pas que les forages au droit du bâtiment soient très contraignants.

Question 381

Les pieux de soutènement au roc devront être à 18" (centre du pieu) des murs de fondation existants, ceci étant le minimum possible avec la machinerie. Est-ce accepté par TPSGC?

Réponse 381

Le système structural permet un certain ajustement, mais les pieux devront être plus près des murs de maçonnerie existants. La distance idéale entre le bord du forage et le mur de maçonnerie devrait être de 6 po.

Question 382

Géothermie:

- a) Pour ce qui est de l'excavation pour les puits de Géothermie, est-ce de la responsabilité de l'entrepreneur général?
- b) Pour ce qu'il est de l'asphalte, est-il à récupérer ou doit-on en disposer? Si on en dispose, avez-vous désigné un site particulier?
- c) Pour ce qui est du remblai, jusqu'à quel niveau? Et qui est responsable de la structure du stationnement? Quelle est cette structure?
- d) Pour ce qui est du surplus d'excavation, est-ce que nous pouvons le laisser sur le chantier pour autre utilisation par l'entrepreneur général? Si nous devons en disposer, y a-t-il une place prédéterminé?
- e) Pour le remblai (jusqu'au niveau de l'infrastructure), si la nature du matériel en place est favorable, pouvons-nous le réutiliser?

Réponse 382

- a) Non, c'est responsabilité de l'entrepreneur en géothermie.

- b) L'enlèvement de l'asphalte, tout comme les aménagements des surfaces sont montrés sur les plans de Civil et d'Aménagement.
- c) Vous auriez grandement avantage à prendre connaissance des plans de la division Civil et Aménagement. L'Entrepreneur en géothermie doit remblayer jusqu'au terrain fini projeté (voir plan d'Aménagement et de Civil). Toutefois une bonne coordination évitera d'effectuer ces travaux en double.
- d) Vous auriez avantage à prendre connaissance des modalités de gestion des sols contaminés dans les plans et devis de l'Appel d'offres. Si les surplus sont nécessaires au terrassement final du projet, l'Entrepreneur général aura avantage à les conserver. Pour la disposition, c'est à vous de vous trouver un lieu de disposition à vos frais conformément aux directives des plans et devis.
- e) Oui, selon les modalités de remblayage du devis (notamment pour les transitions applicables et la gestion des sols contaminés). Le laboratoire mandaté par TPSGC contrôlera la qualité des travaux de remblayage.

*** Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées ***